

J. E. Vanier,
6 Beaver Hall Square

PRIX COURANT



ondé en 1887

MONTREAL, vendredi 11 août 1916

Vol. XXIX. — No 33

CE QUE LES EPICIERIS DISENT

à propos de la

LEA and PERRINS SAUCE

La Maison Fraser, Viger & Co., Limited, de Montréal, a la réputation dans tout le Canada, d'avoir la clientèle de la plus haute classe. Cette maison bien connue commande toujours à ses clients ses meilleurs articles.

Dans ses annonces dans les journaux quotidiens, elle attire toujours l'attention sur "L'Originelle et Authentique Sauce Worcestershire".

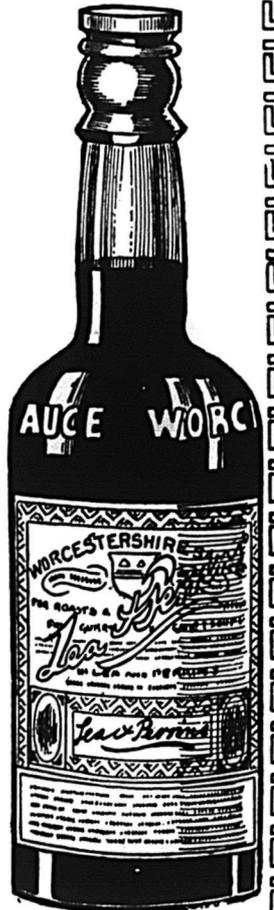
Authentique Sauce Worcestershire "LEA & PERRINS"

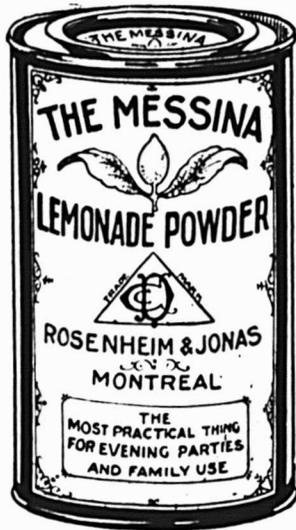
Parmi toutes les différentes sauces qui inondent le marché, la Lea & Perrins, "L'AUTHENTIQUE WORCESTERSHIRE" est toujours en tête et de beaucoup. Sa saveur est unique et des plus appétissantes, différente de toutes les autres. Nous vendons l'Authentique Sauce Worcestershire Lea & Perrins en trois bouteilles de différentes grandeurs

Bouteilles moyennes, chacune... 60c
Bouteilles petites, chacune... 35c

Cette annonce n'a pas été sollicitée par nous, et est un frappant exemple de l'estime dans laquelle est tenue la Sauce Lea & Perrins parmi les épiciers aussi bien que parmi les consommateurs.

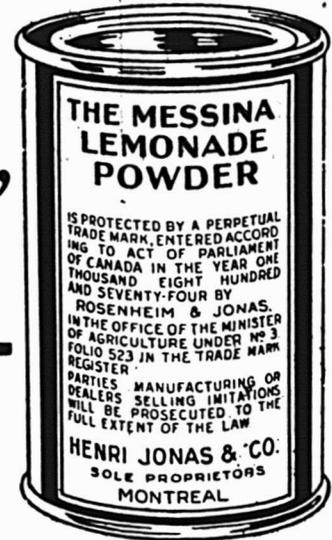
J. M. Douglas & Co. - Montréal
Agents pour le Canada - Etabli en 1857





La Poudre "MESSINA"

pour Limonade



est protégée par une marque de fabrique perpétuelle, obtenue conformément à l'acte du Parlement du Canada en l'année mil huit cent soixante-quatorze par

ROSENHEIM & JONAS

et enregistrée au bureau des ministres de l'agriculture sous le titre No. 3 Folio 523 sur le registre des Marques de fabrique.

Les fabricants ou vendeurs d'imitations seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

HENRI JONAS & CIE.,

SEULS PROPRIETAIRES,
MONTREAL

Directions pour l'usage de la poudre à Limonade "MESSINA"

Faire dissoudre 1 à 2 cuillerées à thé dans un verre d'eau, il n'y a pas besoin de sucre.

Le contenu de ce paquet fournira $\frac{1}{2}$ gallon de bonne limonade.

La Confiture de Fraises—1916 EST PRETE

Elle est faite des délicieuses

Fraises Cuthbert

La plupart des épiciers suivent notre conseil et achètent dès maintenant la Confiture Marque "Aylmer".

Il est certain que les prix seront plus élevés cet automne et que la demande sera considérable, car la ménagère ne fait pas de confitures par suite de la cherté du sucre.

Commandez-en à votre fournisseur, aujourd'hui.

Dominion Cannery, Limited
HAMILTON CANADA

PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de $\frac{1}{2}$ liv. et de $\frac{1}{4}$ liv., boîte de 12 liv., par liv. 0.37

Breakfast Cocoa, boîtes de 1-5, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, 1 et 5 liv. 0.41

Chocolat sucré, Caracas, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ de liv., boîtes de 6 lbs. .0.31

Caracas Tablets, Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la boîte .1.25

Caracas Tablets, cartons 5c, 20 cartons par boîte la boîte . 0.65

Caracas "Assortis", 33 paq. par boîte, la boîte. 1.00

Chocolat sucré "Diamond", pain de 1-6 de liv., boîtes de 6 liv. la liv. 0.24

Chocolat sucré Cinquième, pains de 1-5 de liv., boîtes de 6 liv., la livre 0.23

Cocoa Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 liv., la livre 0.36

Les prix ci-dessus son F.O.F., Montréal.



REGISTERED TRADE-MARK

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie La doz. "XXX" (Etiquette rouge), pqts. 3

lbs. 1.75

Pqts. de 6 lbs. 3.40

Superb, pqts de 3 lbs. 1.55

Pqts. de 6 lbs. 3.00

Crescent, pqts. de 3 lbs. 1.65

Pqts. de 6 lbs. 3.20

Buckwheat, pqts. de 3 lbs. 1.75

Pqts. de 6 lbs. 3.40

Griddle-Cake, pqts. de 3 lbs. 1.75

Pqts de 6 lbs. 3.40

Les caisses contenant des paquets de 1 doz. de 6 livres ou 2 doz. de 3 lbs. à 20c. chaque.

La pleine valeur est remboursée aux Caisnes retournées complètes et en bon état.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE, Montréal.

"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien

Etiquette Rouge, paquets de 1 lb. c-s 30 lbs., la livre 0.33

Etiquette Rouge, paquets $\frac{1}{2}$ lb., c-s 30 lbs., la livre. 0.33

Etiquette Rouge, paquets de $\frac{1}{4}$ lb., c-s 29 $\frac{1}{4}$ lbs., la livre. . . . 0.33

Etiquette Argent, paquets 1 lb. c-s 30 lbs., la livre 0.40

Etiquette Argent, paquets $\frac{1}{2}$ lb. c-s 30 lbs., la livre. 0.40

Etiquette Argent, paquets de $\frac{1}{4}$ lb., c-s 29 $\frac{1}{4}$ lbs., la livre. . . . 0.40

"PRIMUS"

Thé Vert Naturel, non coloré.

Etiquette Rouge, paquets de 1 lb., c-s 30 lbs., la livre. 0.33

Etiquette Rouge, paquets de $\frac{1}{2}$ lb., c-s 30 lbs., la livre. 0.33

Etiquette rouge, paquets de $\frac{1}{4}$ lb., c-s 29 $\frac{1}{4}$ lbs., la livre. . . . 0.33

Etiquette Argent, paquets de 1 lb., c-s 30 lbs., la livre. 0.40

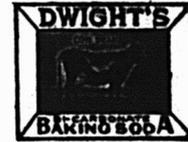
Etiquette Argent, paquets de $\frac{1}{2}$ lb., c-s 30 lbs., la livre. 0.40

Etiquette Argent, paquets de $\frac{1}{4}$ lb., c-s 29 $\frac{1}{4}$ lbs., la livre. . . . 0.40

Prix spéciaux pour le gros.

CHURCH & DWIGHT

Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seulement.

Empaqueté comme suit:

Caisnes de 96 paquets de 5c. \$3.20

Caisse de 60 paquets de 1 lb. . . . 3.20

Caisse de 120 paquets de $\frac{1}{2}$ lb. . . . 3.40

Caisse de 30 paquets de 1 lb., et 60 paq. mélangés, $\frac{1}{2}$ lb. 3.30

W. CLARK, LIMITED

Montréal.

Conserves

La doz.

Corned Beef Compressé. . . $\frac{1}{2}$ s. \$2.00

Corned Beef Compressé. . . 1s. 3.50

Corned Beef Compressé. . . 2s. 7.50

Corned Beef Compressé. . . 6s. 25.00

Recommandez le Soda "Cow Brand" à la Ménagère



que ce soit une ménagère depuis nombre de lunes ou de quelques lunes seulement, elle appréciera la qualité fiable absolue de ce fameux soda. Il est pur, de grande force et est le grand favori des cuisinières partout.

Emmagasinez-en—Votre marchand en gros en a.

CHURCH & DWIGHT

LIMITED

Manufacturiers

MONTREAL

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

LA VOIE DOUBLE

MONTREAL ET TORONTO

Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 11 h. du soir.

L'"INTERNATIONAL LIMITED"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada Montréal-Toronto-Chicago, à 10.15 du matin, tous les jours.

MONTREAL-OTTAWA

8 h. matin, 9 h. 05 soir, tous les jours.

9 h. 01 matin, 4 h. soir, excepté dimanche.

MONTREAL-QUEBEC

SHERBROOKE-LENOXVILLE

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

et 4 h. 16 soir, excepté le dimanche.

MONTREAL-PORTLAND

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, chaque mardi, jusqu'au 28 octobre. Bons pour deux mois.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE:

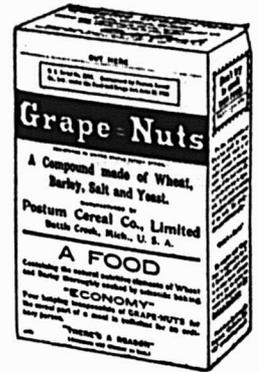
123 rue St-Jacques, Angle St-François-Xavier. Tél. Uptown 1187, Hôtel Windsor ou gar. Bonaventure, Main 3229.

MERITE—PUBLICITE—VENTES

Ces trois mots forment la triple raison magique du succès unanimement reconnu de

L'ALIMENT

Grape-Nuts



Un mérite indiscutable et une publicité intensive et constante ont développé et maintenu une demande déjà importante et sans cesse augmentante. Ceci signifie un volume plus considérable de profits nets, chaque année, pour les détaillants.

Grape-Nuts n'exige que peu de place sur les rayons, qu'une minime immobilisation de capital; il n'accuse aucune perte et ne comporte pas de risque—la vente de chaque paquet est garantie.

CANADIAN POSTUM CEREAL CO., LTD., WINDSOR, ONT., CANADA,

Corned Beef Compressé.....	14s.	60.00
Roast Beef	1/2s.	2.00
Roast Beef	1s.	3.50
Roast Beef	2s.	7.50
Roast Beef	6s.	25.00
Boeuf bouilli	1s.	3.50
Boeuf bouilli	2s.	7.50

Boeuf fumé en tranches, pots en verre	1/4s.	2.25
---	-------	------



Boeuf bouilli	6s.	25.00
Veau en gelée	1/2s.	2.00
Veau en gelée.....	1s.	3.00

Fèves au lard, Sauce Chili, étiquettes rouge et dorée, caisse de 66 liv., 4 douz. à la caisse.	la douz.	0.70
do, 43 liv., 4 douz., la douz.		0.85
do, grosses boîtes, 42 liv., 2 douz.	la douz.	1.40
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz.	la douz.	1.75

Fèves à la Végétarienne, avec sauce tomates, boîtes de 42 liv.	1.40
Fèves au lard, grandeur 1 1/2	
Sauce Chili, la douzaine	1.15
Sauce Tomates, la douzaine ...	1.15
Sans sauce la douzaine	1.15
Pieds de cochons sans os.....	1s. 2.75
Pieds de cochons sans os....	2s. 5.50
Boeuf fumé en tranches, boîtes de fer-blanc	1/2s. 1.85
Boeuf fumé en tranches, boîtes de fer-blanc	1s. 2.80
Boeuf fumé en tranches, pots en verre	1/4s. 1.50

Boeuf fumé en tranches, pots en verre	1s.	3.25
Langue, jambon et pâté de veau	1/2s.	1.50
Jambon et pâté de veau.....	1/2s.	1.20
Vlantes en pots épicées, boîtes en fer-blanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier.....	1/2s.	0.50
Vlantes en pot épicées, boîtes en fer-blanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier.....	1/2s.	1.00
Vlantes en pots de verre, poulet, jambon, langue	1/4s.	1.50
Langues	1/2s.	
Langues	1s.	
Langues de boeuf, boîtes en fer-blanc	1/2s.	3.50
Langues de boeuf, boîtes en fer-blanc	1s.	6.25
Langues de boeuf, boîtes en fer-blanc	1 1/2	9.50
Langues de boeuf, boîtes en fer-blanc	2s.	10.50
Langues de boeuf, boîtes en fer-blanc	2s.	13.00
Langues en pots de verre . 1s.		
Langues de boeuf, pots de verre	size 1 1/2	12.00

Langues de boeuf, pots de verre	2s.	14.00
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement	1s.	2.00
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement	2s.	3.25
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement.	3s.	4.55
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement	4s.	6.25
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement.	5s.	8.00
Viande hachée		
En seaux, 25 lbs.		0.12
En cuves, 50 lbs.		0.12
Sous verre		2.30

KETCHUP AUX TOMATES

Bouteilles, 31 " 8 oz. 2.....	\$1.85
Bouteilles, 42 " 12 oz. 2.....	1.90
Bouteilles, 56 " 16 oz. 2.....	2.40
Ketchup, 1 gallon jar.....	1.30
Ketchup, 5 gallon jars par gal.	1.25

BEURRE DE PEANUT

Beurre de Peanut, 16 " — 1/4 — 2	\$0.95
Beurre de Peanut, 24 " — 1/2 — 2	1.40
Beurre de Peanut, 17 " — 1 — 1	1.85
Btes carrées	
Seaux, 24 liv.	\$0.17
Seaux, 10 liv.	0.18 1/2
5 liv.	0.20
Clark's Fluid Beef Cordial, bouteilles de 20 onces, 1 doz. par caisse	10.00
Fèves au lard, sauce tomate, étiquette bleue, caisse de 66 liv., 4 douz. à la caisse, la douzaine	0.70
do, 43 liv., 4 douz., la douz.	0.85

do, 42 liv., 2 douz., la douz. 1.40
 do, boîtes plates, 51 liv., 2
 douz. la douz. 1.75
 do, grosses boîtes, 68 liv., 2
 douz. la douz. 2.00
 do, grosses boîtes, 96 liv., 1
 douz. la douz. 6.25
 do, grosses boîtes, 82 liv., ½
 douz. la douz. 9.00

FEVES AU LARD

Etiquette rose, caisse de 66 liv.
 4 douz. à la caisse . la douz. 0.70
 do, 48 liv., 4 douz. à la caisse,
 la douz. 0.85
 do, 42 liv., 2 douz. à la caisse,
 la douz. 1.40
 do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz
 la douz. 1.75
 do, grosses boîtes, 68 liv., 2
 douz la douz. 2.00
 do, grosse boîtes, 96 liv., 1
 douz. la douz. 6.25
 do, grosses boîtes, 82 liv., ½
 douz. la douz. 9.00

Veau en gelée2s. 4.50
 Veau en gelée6s 21.00
 Hachis de Corned Beef....½s. 1.50
 Hachis de Corned Beef... 1s. 2.50
 Hachis de Corned Beef.... 2s. 4.50
 Beefsteak et oignons.....½s. 2.00
 Beefsteak et oignons1s. 3.35
 Beefsteak et oignons2s. 6.50
 Saucisse de Cambridge.....1s. 3.00
 Saucisse de Cambridge.....2s. 5.50
 Meds de cochons sans os....½s. 1.75

Prix sujets à changements sans avis.
 Commandes prises par les agents su-
 jettes à acceptation. (Produit's Ca-
 nada).

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal"
 Caisse 36 paquets à 5c. . . . la caisse \$1.25



Poudre à Pâte "Magic"
 Ne contient pas d'alun La doz.
 6 doz. de 5c \$0.50
 4 doz. de 4 oz. 0.75
 4 doz. de 6 oz. 1.00
 4 doz. de 8 oz. 1.30
 4 doz. de 12 oz. 1.80
 2 doz. de 12 oz. 1.85
 4 doz. de 1 lb. 2.25
 2 doz. de 1 lb. 2.30
 1 doz. de 2½ lbs. 5.80
 ½ doz. de 5 lbs. 9.60
 2 doz. de 6 oz. } à la
 1 doz. de 12 oz. } cse
 1 doz. de 16 oz } \$6.00

Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



LESSIVE PARFUMÉE DE GILLETT

La cse
 4 doz. à la caisse 4.30
 3 caisses 4.20
 5 caisses ou plus 4.15



Soda "Magic"
 la Cse
 No. 1 caisse 60 pqts. de 1 lb. 3.15
 5 caisses 3.10
 No. 5, caisse de 100 pqts. de 10 oz. 3.50
 5 caisses 3.40
 Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett"
 Caque de 100 lbs. par caque 3.25
 Barils de 400 lbs. par baril 8.55



Crème de Tartre "Gillett"
 ¼ lb. pqts. papier La Doz (4 doz. à la caisse) 2.04
 ½ lb. pqts papier (4 doz. à la caisse) 3.94
 ½ lb. Caisses avec couvert vissé (4 doz. à la caisse) 4.74
 Par Caisse

2 doz. pqts ½ lb. (Assortis) \$15.64
 4 doz. pqts ¼ lb.
 5 lb. canistres carrées (½ douz.) La lb. dans la caisse 65c
 10 lbs. caisses en bois 64½c
 25 lbs. seaux en bois 64½c
 100 lbs. en barillets (1 baril ou plus) 60c

HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS

Quand vous vendez les

57 Variétés

de

PRODUITS ALIMENTAIRES PURS

de

HEINZ

Vous donnez à vos clients des marchandises faites au Canada avec des Produits Canadiens par des Employés Canadiens.

H. J. HEINZ COMPANY

Usine Canadienne: Leamington, Ontario
 Entrepôts: Toronto et Montréal

HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS HEINZ 57 VARIÉTÉS

LE PACIFIQUE CANADIEN

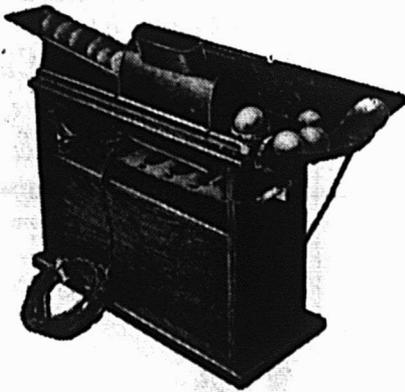
Excursions de Colons

MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA, WINNIPEG, MACLEOD, CALGARY, EDMONTON ET STATIONS INTERMÉDIAIRES

Départ de Montréal

Chaque **MARDI**, jusqu'au 31 octobre. BILLETS bons pour soixante jours. Valables pour les Wagons-lits de Touristes sur paiement de la location du lit.

BUREAUX DES BILLETS: 141-143 St-Jacques, Tél. Bell Main 8125 Hotel Windsor, Gares Place Viger et de la Rue Windsor.



Pour vous assurer de plus gros revenus de votre commerce d'oeufs vous devez donner la garantie que les oeufs que vous vendez sont frais. En agissant ainsi, non seulement vous augmentez vos profits, mais encore vous donnez satisfaction à vos clients et la satisfaction de vos clients est votre plus gros actif.

Le MIREUR D'OEUFs "DAYLIGHT ELECTRIC" vous permettra d'accomplir cela. Il peut être manié par une ou deux personnes. Deux personnes peuvent facilement mirer parfaitement de deux cents à trois cents douzaines d'oeufs par heure.

Nous avons décidé de supprimer l'intermédiaire, de réduire le prix à son plus bas niveau possible et d'expédier directement au commerce, donnant ainsi aux détaillants le bénéfice de la commission des agents. Prix \$10.00 f.o.b. chars, Ann Arbor.

A. E. JENNINGS CO.,
435 DETROIT ST., ANN ARBOR, MICH., E.U.A.

Les Étalages Artistiques augmentent les ventes de

O-Cedar Polish

(Fait au Canada).

Nous fournissons tout ce qu'il faut pour les faire

Laissez-nous vous approvisionner de matériel pour décorations artistiques et étalages de vitrines. Plans, découpures, cartes, enseignes, etc. Ecrivez-nous pour détails complets.

Toutes les femmes connaissent O-Cedar. Toutes les femmes l'emploient. Mettez-le en évidence. Faites-leur savoir que vous en avez et vous verrez venir à vous les affaires.

Commandez-en à votre fournisseur. —Commandez aujourd'hui. —Soyez prêts pour faire face aux grosses affaires qui viennent.

CHANNEL CHEMICAL Ltd.,
369 avenue Soraburen,
TORONTO.



WM. H. DUNN

Montréal.

Edwards Soups.
(Potages Granulés, Préparés en Irlande), Variétés: Brun — Aux Tomates — Blanc, ou assorti.

Paquets, 5s. Boîtes 3 doz. chaque (assorties) par doz..... 0.45
Canistres, 15s. Boîtes 3 doz., grandeur, 4 oz., par doz.... 1.45
Canistres, 25c. Boîtes 2 doz., grandeur, 8 oz., par doz.... 2.35

J. M. DOUGLAS & CO.
Montréal.

Bleu à laver "Sapphirae". La lb

Boîtes de 14 lbs., pqt. de ¼ lb.
"Union", boîtes de 14 lbs., pqt. de ¼ et 1 lb. 0.10

BORDEN MILK CO., LIMITED
Montréal.

Liste de prix pour l'Est, Fort Williams inclus.

	Prix au
Lait condensé (sucré)	Détaillant
Marque Reindeer 48 boîtes....	6.70
Marque Mayflower 48 boîtes....	6.00
Marque Clover (4 doz. par cse.)	5.50
Lait évaporé (non sucré)	
Marque Reindeer Jersey, Boîte de Famille (4 doz. par caisse)	4.10
Marque Reindeer Jersey, Boîte d'hôtel (2 doz. par caisse)...	4.60
Marque Reindeer Jersey, Gallon (½ doz. par caisse).....	4.75
Café (avec Lait et Sucre)	
Marque Reindeer (2 doz. par	

cse large)	4.80
Marque Reindeer (4 doz. par cse petite)	5.50
Cacao Reindeer, (2 doz. par cse. large)	4.80
Limite de fret; 50c par cwt.	
Conditions: Net 30 jours, sans es-compte.	



Lait et Crèmes Condensés.

St. Charles "Family" 4.10
St. Charles "Hotel" 4.60
Lait "Silver Cow"
48 boîtes 6.15
Purity" 6.00

Lait condensé, La cse

Marque Eagle,
48 boîtes 6.95
Marque Gold Seal
Purity, 48 btes 6.00
Marque Challenge
48 boîtes 5.50



Lait évaporé.

Marque Peerless "Hotel", 2 doz., chaque.	4.60
Marque Peerless "Tall"	4.70
Marque Peerless "Pour Famille", 4 doz., chaque	4.10
Marque Peerless, "Petite Boîte", 4 doz., chaque	2.00
(caisses de 48 lbs.), boîtes en cartons de 3 lbs.	0.57½

THE CANADA STARCH CO., LTD.

Manufacturiers des Marques Edwardsburg.

Empois de buanderie.	La lb.
Canada Laundry Starch (caisse de 40 lbs.).....	0.06½
Canada White Gloss (caisse de 40 lbs. paquets de 1 lb.).....	0.07

Empois No. 1, Blanc ou Bleu, (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 3 lbs. 0.07½

Kegs No. 1 d'Empois Blanc No. 1 (caisse de 100 lbs.) 0.07
Barils No. 1 (200 lbs.)..... 0.07

Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 lb. (30 lbs.) 0.08

Empois Silver Gloss (48 lbs.) en bidons de 6 lbs. 0.08½
Empois Silver Gloss en boîtes à coulis de 6 lbs..... 0.08½

Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 lbs.) 0.07½
Bensons' Satin (28 lbs.) boîtes en carton de 1 lb., étiquette chromo 0.07½

Bensons' Enamel (eau froide) (40 lbs.) la caisse 3.00
Farine de pommes de terre raffinée Casco (caisse de 20 lbs. en paquets de 1 lb.)..... 0.12½

Celluloïd
Boîte contenant 45 boîtes en carton, par caisse 3.75

Empois de cuisine.
W. T. Bensons' & Co's. Celebrated Prepared Corn (40 lbs.) 0.08

Canada Pure Corn Starch (40 lbs.) 0.06½
(Boîte de 20 lbs., ¼c en plus).

Crown Brand. Corn Syrup.
Par caisse

Jarres parfaitement cachetées, 3 lbs., 1 doz., en caisse 3.00
Boîtes de 2 lbs., 2 doz., en caisse. 3.00

Boîtes de 5 lbs., 1 doz., en caisse 3.40
Boîtes de 10 lbs., ½ doz., en caisse. 3.30

Le Ketchup aux Tomates de CLARK



LE MEILLEUR QUI SOIT FAIT AU CANADA

Nos conserves de la nouvelle saison sont prêtes à présent à être expédiées.

Il n'y entre aucune matière préservante ni colorante ni quoi que ce soit de falsifié.

Garanti absolument

PUR

Bouteilles de 8 onces, 12 onces, ... 16 onces...
2 douzaines par caisse.

Commandez-en à votre fournisseur dès maintenant

W. Clark, Limited,
MONTREAL

Boîtes de 20 lbs., ¼ doz., en	
caisse	3.25
Barils, 700 lbs.	0.04¼
Demi-baril 350 livres	0.04¼
Quart de baril, 175 livres.	0.04¼
Seaux, 25 livres chaque.	1.60
Seaux, 38½ livres chaque.	2.25
Seaux, 65 livres chaque	3.50

Lily White. Corn Syrup.

	Par caisse
Boîtes de 2 livres., 2 doz. par	caisse 3.50
Boîtes de 5 lbs., 1 doz. par	caisse 3.90
Boîtes de 10 lbs., ½ doz. par	caisse 3.80
Boîtes de 20 lbs., ¼ doz. par	caisse 3.75
Pois Standard, qualité 4	
2s	0.92¼ 0.95

DOMINION CANNERS LIMITED

Liste de prix No. 54

Ces prix sont ceux d'Ontario dé-tail, ceux qui achèteront & Québec de bonne heure, bénéficieront de 2¼c par douzaine. Par doz. Groupe

	A	B
Pointes d'asperges 2 s.	2.30	2.32½
Bouts d'asperges 2s.	1.45	1.47½
Fèves Crystal Wax 2s.	1.02¼	1.05
Fèves Golden Wax, Mid-		
get Auto 2s	1.25	
Fèves Golden Wax 2s.	0.92¼	0.95
Fèves Golden Wax 3s.	1.30	1.32½
Fèves Golden Wax, gals.	3.75	3.77½
Fèves Red Kidney 2s	0.97¼	1.00
Fèves Rouges ou Val-		
tine (vertes) 2s.	0.92¼	0.95
Fèves Refugee (vertes) 3s.	1.30	1.32½
Fèves Refugee Midget, Au-		
to 2s	0.00	1.25
Fèves Refugee, gals.	3.75	3.77½
Fèves Lima, 2s.	1.20	1.22½
Betteraves en tranches,		
rouge sang, Simcoe 2s.	0.97¼	1.00
Betteraves entières, rouge		
sang, Simcoe 2s.	0.97¼	1.00
Betteraves entières, rouge		
sang, Rosebud 2s.	0.00	1.30
Betteraves en tranches,		
rouge sang, Simcoe, 3s.	1.32¼	1.35
Betteraves entières, rou-		
ge sang, Simcoe 3s.	1.37¼	1.40
Betteraves entières, rou-		
ge sang, Rosebud, 3s.	0.00	1.45
Pois extra fins, très, qua-		
lité, 1, 2s	1.52¼	1.55
Pois Sweet Wrinkle, qua-		
lité, 2, 2s.	1.02¼	1.05
Pois Eearly June, qualité		
3s. 2s	0.97¼	1.00
Pois Sweet Wrinkle, qua-		
lité 2 gals.	4.30	4.32½
Pois Eearly June, qualité		
3, gals.	4.15	4.17½
Pois Standard, qualité 4,		
gals	4.05	4.07½
Epinards, table, 2s.	1.12¼	1.15
Epinards, table, 3s.	1.47¼	1.50
Epinards, table, gals.	4.2¼	4.55
Perfect Seal Jars 3 lbs., 1 doz in		
case per case	2.70	

HENRI JONAS & CIE

Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"

	La lb.
Macaroni "Bertrand"	12¼c
Vermicelle "	12¼c
Spaghetti "	12¼c
Alphabets "	12¼c
Nouilles "	12¼c
Coquilles "	12¼c
Petites Pâtes "	etc. 12¼c

Extraits Culinaires "Jonas" La doz.

1 oz. Plates Triple Concentré	\$0.88
3 oz. " " "	1.67

La Réputation et le Maintien des Préparations de Cacao et de Chocolat de Walter Baker & Co.

ont été établis par des années d'affaires loyales, de fabrication honnête, une ligne de conduite inébranlable quant au maintien de la haute qualité des marchandises et par une publicité large et persistante.



Ceci signifie, pour l'épicier, une demande constante et croissante de la part des clients satisfaits, et, à la longue, de beaucoup le commerce le plus profitable.

Toutes nos marchandises sont vendues en Canada et fabriquées en Canada.

Registered Trade Mark.

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1780

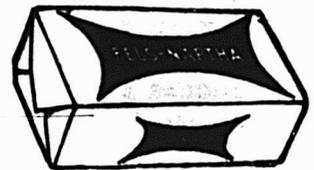
Montréal, P.Q.

Dorchester, Mass.

La Publicité

que fait Fels-Naptha, Phila., fait votre ouvrage. Les enseignes en métal durable et en papier sont brillantes et propres. Ces cartons sont extrêmement utiles (grands et petits) pour les vitrines, les rayons, les étalages spéciaux, etc., etc.

Ils sont envoyés gratuitement à tout marchand qui en fait la demande.



Service régulier et glace pure

THE CITY ICE CO. LIMITED

Bureau principal:

295, RUE CRAIG OUEST

Téléphone Main 8605

3 oz. Carrées " "	2.00
4 oz. " " "	3.50
8 oz. " " "	6.59
16 oz. " " "	12.67
2 oz. Rondes Quintessences	2.09
2½ oz. " " "	2.34
5 oz. " " "	4.00

UN BON VENDEUR

La Farine Préparée de Brodie

Voyez le Coupon des Epiciers dans chaque Carton.

Brodie & Harvie, Limited,

Tel. Main 436.

MONTREAL

De succès en succès—chaque année
LES ARTICLES D'EDDY

sont plus faciles à vendre, parce qu'ils grandissent continuellement dans la faveur publique et voient leur prestige augmenter, du fait de la bonne qualité sans cesse croissante des matériaux employés dans leur manufacture.

En même temps il y a de plus en plus d'annonces faites pour placer continuellement devant les yeux du public le nom d'Eddy.

Les lignes qui se vendent rapidement, les allumettes d'Eddy et les autres articles d'Eddy apportent des bénéfices immédiats et conservent à vous-mêmes et à votre personnel toute l'énergie commerciale.

Téléphonez à notre succursale de Montréal, rue Saint-Pierre, pour les prix.

8 oz. " " "	7.00
8 oz. Carrées Quintessences	7.00
4 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	4.00
8 oz. Carrées Quintessences, bouchon émeri	7.92
2 oz. Anchor Concentré	1.05
4 oz. " " "	1.83
8 oz. " " "	3.17
16 oz. " " "	6.34
2 oz. Golden Star "ouble Force"	0.84
4 oz. " " " "	1.50
8 oz. " " " "	2.84
16 oz. " " " "	5.01
2 oz. Plates Soluble	0.84
4 oz. " " "	1.50
8 oz. " " "	2.84
16 oz. " " "	5.00
1 oz. London	0.55
2 oz. " "	0.84
Extraits à la livre de \$1.10 à 4.00	
Extraits au gallon de \$7.00 à 25.00	
Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.	

Vernis à chaussures	La doz.
Marque Froment, 1 doz., à la caisse	0.75
Marque Jonas, 1 doz., à la caisse	0.75
Vernis militaire à l'épreuve de l'eau	2.00
Moutard Français "Jonas"	La gr.
Pony 2 doz. à la caisse	8.40
Small 2 " " "	7.80
Medium 2 " " "	10.80
Large 2 " " "	12.00
Tumblers 2 " " "	10.80
Muggs 2 " " "	13.20
Nugget 2 " " "	13.20
Athenian 2 " " "	13.20

SIROP
DE GOUDRON ET
D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE
Mathieu
CASSE LA TOUX



Gros flacons,—En vente partout.
CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.
Fabricant aussi les Poudres Nerveines de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

Gold Band Tu 2 " " "	13.80
No. 64 Jarres 1 " " "	18.00
No. 65 " 1 " " "	21.00
No. 66 " 1 " " "	24.00
Nc. 67 " 2 " " "	13.20
No. 68 " 1 " " "	15.00
No. 69 " 1 " " "	24.00
Molasses Jugs 1 " " "	21.00
Jarres, ¼ gal. 1 " " "	36.00
Jarres, ½ gal. ¼ " " "	54.00
Poudre Limonade "Messina" "Jonas"	
Petites boîtes, 3 douz. par caisse, à \$12.00 la grosse.	
Grandes boîtes, 3 douz. par caisse, à \$28.00 la grosse.	

HUILE A CHARBON ROYALITE



En bidon de 1 gallon.....0.11
15c pour le bidon.

MAPL-FLAKE MILLS

Mapl-Flake (blé entier) 3 doz.. 3.30
Mapl-Flake (blé entier) 18 pkgs 1.85

St. Lawrence



Granulé
PUR SUCRE DE CANE

Encore une autre caractéristique de ce sucre — il est fait en trois grandeurs de grains pour répondre à toutes les préférences.

GROS FIN MOYEN

Et ces grosseurs se distinguent les unes des autres par la couleur des sacs — vert pour le gros grain, bleu pour le grain moyen, et rouge pour le grain fin.

En ce temps des confitures vous trouverez avantageux pour votre commerce de donner à vos clients le meilleur sucre.

St. Lawrence Sugar Refineries, Limited
MONTREAL

**"COMPAGNIE CHIMIQUE,
LIMITÉE."**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-quatrième jour de juin 1916, constituant en corporation MM. Eugène Prévost, comptable, de Montréal; Henri Arthur Raymond Lalleur, gérant, d'Outremont; Joseph Amédée Lamarche, avocat et Conseil du Roi; Aldéric Blain, avocat, et Léon Joseph Mouton, comptable, de Montréal; dans les buts suivants :

Manufacturer, acheter, vendre toutes sortes de produits chimiques, provenant de la distillation des bois francs, alcool de bois, acétate de chaux, acétone, goudron, charbon de bois, acides, ainsi que tous articles pouvant être employés dans la fabrication de ces produits et en rapport avec le genre d'affaires de la compagnie et en faire le commerce sous toutes ses formes;

Fabriquer, produire de la vapeur et de l'électricité pour le chauffage, l'éclairage, la force motrice et généralement pour les besoins de la compagnie, en vendre le surplus, sujet à tous les lois et règlements provinciaux et municipaux à cet effet, et ce dans le comté de Labelle;

Acheter, construire ou autrement acquérir ou louer les établissements, usines, ateliers, immeubles, limites à bois, appareils, machines, outillage, forces motrices, locomotives, wagons et autres équipements, navires, cales, bateaux, aqueducs, usines à gaz, usines électriques, canaux et autres cours d'eau, chemins de fer, voies de garage, et autres moyens de transport nécessaires ou servant aux besoins de la compagnie et aux productions de l'industrie de la compagnie, à leur utilisation et à leurs applications;

Demander, procurer, recevoir, acheter, détenir, posséder, exploiter, vendre, louer ou acquérir autrement, utiliser ou céder tous brevets, octrois, licences, baux ou concessions conférant à tous droits exclusifs ou limités relativement à toute invention, formule, procédé, découverte, article ou chose utile pour l'une quelconque des fins de la compagnie; et utiliser, exercer, développer ou accorder des permis pour l'usage des biens ou droits ainsi reçus ou acquis ou les faire valoir pour le mieux;

Louer, vendre, améliorer, développer, échanger, faire valoir ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété et de l'actif de la compagnie en considération de ce qu'elle jugera avantageuse, y compris des parts, débentures ou valeurs d'aucune autre compagnie;

Acquérir comme commerce ou industrie en opération, en tout ou en partie des actions d'autres compagnies et faire l'acquisition de l'actif et de l'achalandage de toute compagnie, personne ou société exploitant une industrie ou commerce quelconque et payer ces acquisitions totalement ou partiellement en obligations, en débentures ou en parts de la compagnie acquittées et non sujettes à appel, et vendre, louer ou autrement disposer des dits biens en tout ou en partie;

Payer toutes les dépenses incidentes à la promotion de cette compagnie et sa constitution en corporation ainsi que les services rendus en rapport avec cette constitution ou promotion en argent ou en actions entièrement acquittées de cette compagnie, ou partie en argent et partie en actions libérées de la compagnie;

Payer pour tous services rendus à la compagnie ou requis par elle ou pour toute acquisition de la compagnie en actions libérées de la compagnie ou en deniers comptants, ou partie en actions libérées de la compagnie et partie en deniers comptants,

Se fusionner avec aucune autre compagnie dont les objets sont semblables et donner en garantie les biens-meubles de la compagnie, ou donner les deux espèces en garantie pour assurer le paiement de tels bons, obligations ou autres valeurs et de tout emprunt de deniers faits pour les fins de la compagnie;

Emprunter des deniers sur le crédit de la compagnie;

Tout pouvoir accordé dans aucun des paragraphes ci-dessus ne sera limité ou restreint par induction ou déduction des termes d'aucun autre paragraphe, sous le nom de "Compagnie Chimique, Limitée", avec un fonds social de trois cent cinquante mille piastres (\$350,000.00), divisé en sept mille cinq cents (7,500) actions ordinaires de vingt piastres (\$20.00), chacune, et de dix mille actions préférentielles avec participation cumulatif au taux de huit par cent de la valeur au pair de \$20.00 chacune sujettes aux termes et conditions suivantes:

Chaque souscripteur d'actions préférentielles sur paiement final de ces dites actions aura droit de recevoir un bonus de 50 p.c. de leur valeur nominale d'actions communes de \$20.00 chacune entièrement libérées.

Les porteurs des actions préférentielles avec participation cumulative auront droit de recevoir sur les bénéfices nets de chaque année un dividende préférentiel fixe au taux de huit pour cent, et tel dividende déclaré sur les bénéfices nets obtenus durant l'année, ou accumulés antérieurement, sera payé cumulativement le premier jour de janvier, chaque année. Ces actions préférentielles auront relativement au capital et aux dividendes déclarés, primauté de rang sur les actions ordinaires;

Ce dividende à huit pour cent, sur les actions préférentielles, sera payé en n'importe quelle année préférablement aux actions ordinaires;

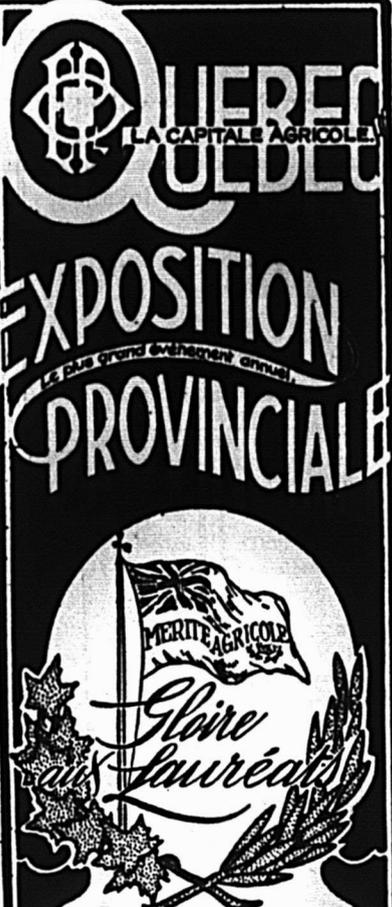
Les porteurs des dites actions préférentielles auront droit de participer simultanément avec les porteurs des actions ordinaires, dans le surplus des bénéfices qui restera chaque année, après le paiement du dividende fixe susdit pour les actions préférentielles et dans le dividende de chaque telle année pour le montant payé sur les actions ordinaires.

La principale place d'affaires de la corporation, est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de juin 1916.

C.-J. SIMARD,

4-f Sous-secrétaire de la province.



QUEBEC
LA CAPITALE AGRICOLE

EXPOSITION
LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT ANNUEL

PROVINCIALE

SIX JOURS
D'étonnantes et incomparables innovations

PROFITEZ
des excursions à taux très réduits pour ne pas manquer cet attrayant et solennel

RENDEZ-VOUS
De toutes les familles de la Province

LA COMMISSION DE L'EXPOSITION
PROVINCIALE DE QUEBEC
L'Hon. Cyrille F. Delage, Président Hon.
COMITE EXECUTIF :

M. D. O. L'Espérance, Président,
M. L. A. Cannon, C.R., M.P.P.,
1er Vice-Président,
M. Jos. Ficard, 2ème Vice-Président,
M. J. A. Collier, Trésorier,
MM. J. H. Fortier et Elzéar Turcotte,
M. Georges Morisset, Secrétaire.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à
GEORGES MORISSET,
Sec.-Administrateur, Hôtel-de-Ville, Québec.

28 Août - 2 Sept.
1916
L'Année du Retour à la terre



Accordez une demi-heure à cet homme

Voulez-vous accorder une demi-heure à cet homme pour qu'il puisse vous dire ce que le service McCaskey peut faire pour votre commerce et pour votre clientèle?

C'est l'homme du McCaskey et il connaît de A jusqu'à Z les affaires du compte de débit.

Son pain et son beurre dépendent de ce commerce. Si vous lui accordez une demi-heure vous en obtiendrez quelques bonnes idées qui conviendront à votre commerce et vous serez on ne peut plus bienvenu, que vous lui remettiez une commande ou non.

Le Service McCaskey travaille autant pour votre client que pour vous, parce que votre client est tout aussi intéressé que vous à connaître combien il doit de jour en jour, et à avoir des comptes tenus de la façon la plus simple et avec le moins de dépense possible, tout comme vous.

Le Service McCaskey paye de lui-même dans les affaires courantes en épargnant du temps, de l'argent et des erreurs au marchand. Une écriture au moment de la vente, et vos livres sont toujours à jour.

Si vous accordez une demi-heure de temps au représentant de McCaskey pour qu'il vous fasse connaître ce qu'il a à vous dire, vous en retirerez un gros profit.

Représentants pour Québec :

E. E. PRECOURT

J. E. BEDARD

R. CHOQUETTE

F. BRUNELLE

C. E. PICARD

Voyez nos étalages aux Expositions de Québec, Sherbrooke, Ottawa

McCASKEY



Toronto, Canada

McCASKEY
"ONE WRITING"

"THE WOODLANDS GOLF AND COUNTRY CLUB, INCORPORATED.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-septième jour de mai 1916, constituant en corporation MM. Albert-Devereux Thorton et Charles Orlando Clark, manufacturiers, de la cité de Westmount, Herbert Barclay Muir, surintendant, George Henry Edmond Blacklock, agent d'immeubles, Hermann-Harvey Vachell Koelle, agent, et George Phillips Telford, agent de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Organiser, administrer, s'adonner aux, pratiquer les jeux de golf, tennis, de la navigation en yacht, en chaloupe, en canot-automobile, des raquettes, des quilles, de la marche à la raquet-

te, du patinage, du courlis ainsi que tous et chacun des jeux, sports ou amusements d'été ou d'hiver ou d'aucune autre saison, soit par l'initiative personnelle ou par l'organisation;

Promouvoir, organiser, administrer ou développer aucune corporation ou compagnie dont les objets sont semblables;

Acheter, construire, entretenir, exploiter, louer des maisons de clubs ou d'autres bâtisses et édifices convenant aux fins de la compagnie;

Acheter, acquérir, détenir, posséder, vendre, transporter, hypothéquer, échanger, louer ou autrement disposer d'aucun immeuble, terrain ou biens-fonds suivant que la corporation le jugera avantageux;

Développer, améliorer et tracer des routes, égouts, aqueducs et aucune autre amélioration sur aucune de ces propriétés à l'usage de la compagnie, vendre l'excédent de son approvision-

nement d'eau, suivant sa décision, ainsi qu'aucune partie de ses propriétés non requises pour ses fins développer, améliorer et y décrire des lots à bâtir des rues, ruelles, squares ou autrement faire valoir telle propriété, faire, construire, bâtir et entretenir des chemins, des ponts, égouts, aqueducs et autres moyens de communication internes ou améliorations, maisons et autres bâtisses nécessaires pour occuper ou améliorer aucune telle propriété, les vendre, louer, hypothéquer ou autrement les aliéner;

Demander, et tenir un club licencié pour la vente des boissons alcooliques aux membres du club et à leurs invités, conformément aux Lois de la province de Québec;

Ouvrir et entretenir des restaurants à l'usage du dit club;

Tenir des remises et boutiques de

(A suivre page 19).

MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER

Epiciers : La poudre à Pâte "Magic" ne manque jamais de donner le meilleur résultat. Vous ne sauriez la recommander trop hautement. Elle répond pleinement à ce qui vous est demandé. C'est la meilleure poudre à pâte de prix moyen sur le marché, et elle possède des qualités de levure égales, sinon supérieures aux articles de plus haut prix. Elle donne satisfaction—elle se fait des amis par elle-même. Vous avez besoin de ce commerce et des profits qu'il donne. Notre appropriation d'argent pour l'annonce dans les journaux en 1916 se dépense journellement. En obtenez-vous votre part de résultats ?

MAGIC BAKING POWDER



LA SEULE POUDRE À PÂTE EN CANADA DONT TOUS
LES INGRÉDIENTS SONT MARQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE

E.W. GILLET COMPANY LIMITED
TORONTO, ONT.

MONTREAL

WINNIPEG



MAGIC BAKING POWDER MAGIC BAKING POWDER



LA MARQUE BRUNSWICK

poussera vos ventes d'aliments marins en conserves

Vous savez d'ailleurs par expérience, que le montant d'affaires que vous faites dans toute ligne particulière dépend entièrement de la qualité des marchandises. C'est la première raison pour laquelle il va de votre intérêt de vendre la populaire

Marque d'Aliments Marins BRUNSWICK

Ces aliments marins sains et délicieux font appel irrésistiblement aux palais les plus difficiles. Le soin extraordinaire apporté au choix, à la préparation et à la mise en boîtes des produits Brunswick sont une garantie positive de ventes renouvelées et de clients satisfaits.

Essayez les mérites de vente de ces produits alimentaires marins du Canada. Ecrivez-nous pour un approvisionnement d'essai, aujourd'hui même, et notez le résultat d'un étalage de vitrine.

Voici la liste de la Marque Brunswick

‡ SARDINES A L'HUILE,
KIPPERED HERRING,
HARENGS SAUCE TOMATE,

FINNAN HADDIES,
(boîtes ovales et rondes),
CLAIMS.

CONNORS BROS., Limited, Black's Harbor, N.B.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publications des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185.

MONTREAL

Bureau de Montréal: 80 rue S.-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50
Canada et Etats-Unis . . 2.00 } PAR AN
Union Postale, fra. 20.00 }

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT
Le Journal des marchands détaillants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT," Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 11 août 1916

Vol. XXIX—No 33

LES TIMBRES DE COMMERCE SONT UNE TROMPERIE

S'ils coûtent \$3.50 par \$100 de ventes, l'augmentation des frais généraux sera de 38 pour cent.—Le commerce de détail ne peut se permettre de pareilles dépenses. — En dépit de la loi contre leur usage, les détaillants s'attirent des ennuis fréquemment.

Des exemples frappants de contravention directe à la Loi des Timbres de Commerce sont continuellement portés à notre attention, en dépit des avertissements qui ont été lancés, de différentes manières dans tout le Dominion. Les détaillants épiciers sont en général les plus fréquents délinquants.

Souvent les épiciers entendent dire par les clients que l'épicier au coin de l'autre rue donne des timbres de commerce. Alors, il commence à se demander si cette pratique n'est pas de nature à attirer les affaires. Le commerçant sérieux qui ne se jette pas tête baissée dans toute nouvelle proposition cherche d'abord ce que serait pour lui cette proposition. En premier lieu, il cherche à savoir s'il est légal de donner des timbres de commerce. Il se souvient alors d'avoir lu dans son journal de commerce, quelque chose concernant l'illégalité de la distribution des timbres de commerce. S'il n'a pas conservé l'article en question, ou le numéro dans lequel il apparut, il écrit à son journal de commerce et s'assure sans aucun frais, les renseignements concernant la question.

Le plus souvent, le plan qu'il pensait pouvoir adopter est complètement illégal, et s'il en avait fait l'application, il eut été tôt ou tard, forcé de discontinuer cette distribution de timbres de commerce, ou de paraître en Cour pour répondre à l'accusation de violation de la Loi des Timbres de Commerce, et si trouvé coupable, de payer l'amende.

Les amendes imposées

Pendant les quelques années passées, un grand nombre de marchands a été poursuivi et des amendes ont été imposées pour contravention à la Loi.

Les pertes des marchands de différentes manières

Pour celui qui ne réfléchit pas, le fait d'être appelé en Cour et de payer une amende de \$10 à \$50 pour avoir distribué des timbres de commerce, ne semble pas être un ennui sérieux dont puisse souffrir un commerce. Il se peut que cette chose en elle-même ne soit, en effet, pas grand chose, mais il y a un autre côté de la question des timbres de commerce. Les marchands qui ont été poursuivis pour infraction à la Loi des Timbres de Commerce ont, dans tous les cas été des hommes qui ont distribué pendant quelque temps des timbres de commerce. Lorsqu'ils furent poursuivis et reconnus coupables, ils furent forcés de discontinuer d'en donner. Le résultat est qu'un grand nombre de clients a en mains des livres partiellement remplis de timbres de commerce qui ne sont pas remboursables selon la loi. Les marchands ont, en conséquence, à faire face à la mauvaise humeur de nombreux clients, et en outre perdent beaucoup d'entre eux, qui, dégoûtés du procédé ne retournent plus au magasin qui en fut l'agent et vont porter ailleurs leurs commandes.

Avant la mise en vigueur de la loi amendée des timbres de commerce, les compagnies de timbres de commerce florissaient au Canada, et s'assuraient de gros montants d'argent des marchands qui ne paraissaient pas se rendre compte que cette proposition n'était rien moins qu'une tromperie et un artifice.

VOS CLIENTS LE CONNAISSENT COMME ETANT

"Continuellement bon"

VENDU PAR VOTRE MARCHAND EN GROS

TABAC
STAG
A CHIQUER

Leur façon d'opérer

Une idée des méthodes en vogue à cette époque, sont appelées dans un discours de Frank R. Connolly, l'ancien président de la National Retail Grocers' Association des Etats-Unis. M. Connolly parlait devant la Convention Nationale des Epiciers en gros sur ce sujet: "Pourquoi le détaillant est-il opposé au timbre de commerce?" Le problème du timbre est d'importance vitale dans beaucoup d'Etats des Etats-Unis où les compagnies de timbres de commerce sont encore autorisées à faire affaires. M. Connolly disait en substance:—

"Il fut un temps où les timbres de commerce coûtaient au détaillant \$5.00 le mille, pour être distribués avec \$100 de ventes, soit un timbre par chaque achat de dix centins. Dans ces dernières années, ils ont été fournis à des prix variés. Quelques-uns à \$4.00 le mille, d'autres à \$3.50 et certains gros détaillants prétendent les avoir achetés même à un prix plus bas. C'est là une première injustice pour le plus petit marchand qui paye le prix le plus élevé, le plus gros, son concurrent étant soutenu par les compagnies de timbres de commerce pour placer en état d'infériorité le détaillant plus modeste.

Supposons, un marchand qui fait \$10,000 d'affaires par mois et qui se croit dans l'obligation d'adopter le système du timbre de commerce. Supposons qu'il achète les timbres à \$3.50 le mille pour couvrir \$100.00 de ventes. Admettons qu'il augmente ses affaires de \$1,000 par mois; il s'ensuivrait que le coût de ces timbres serait de \$385.00, ou 38 pour cent de l'augmentation de ses ventes brutes. Si l'augmentation était de \$2,000, ses timbres lui coûteraient \$420, ou 21 pour cent de l'augmentation des ventes brutes.

Où les marchands font erreur

Le commerce de détail ne peut se permettre de tels frais, quand bien même cela augmenterait ses ventes. L'erreur que commettent la plupart des marchands est qu'ils ne se rendent pas compte qu'en outre de ce que peuvent leur apporter d'augmentation de ventes les timbres, ils doivent aussi donner des timbres à leur clientèle déjà établie. Le marchand jette de l'argent par les fenêtres quand il annonce à son commerce régulier que les clients peuvent avoir des timbres de commerce avec leurs achats, et il ajoute immédiatement, par le fait même, le coût des timbres — 3½ pour cent — à ses frais généraux, ou si l'on préfère à son coût de faire des affaires.

Il y a certains articles ordinairement vendus à perte, sur lesquels les marchands peuvent annoncer qu'aucun timbre de commerce ne sera donné. Ils sont aussi supposés donner des timbres au bon client qui fait affaires dans le magasin depuis des années et pour lequel les plaintes justifiées quant à la qualité et au prix des marchandises, font appel à des timbres de commerce quand la facture est payée au premier du mois. Et le client en général les obtient, le marchand craignant la perte d'une clientèle désirable. L'étude de la nature humaine démontre qu'il y a beaucoup de gens qui, quand ils reçoivent "quelque chose pour rien", ne considèrent pas du tout sa valeur.

Les primes ont peu de valeur

Les détaillants qui ont acheté des carnets de timbres, reçoivent en retour un globe de lampe que les experts évaluent à 92 centins (prix d'achat par quantités), un vase qui pourrait être acheté dans le gros à 89 centins, ou un "set" de salade qui pourrait être acheté (même qualité) à \$1.15. Et les marchands détaillants doivent payer \$3.50 et même \$4.00 pour les timbres nécessaires à l'acquisition de ces primes de haute valeur!!!

Ces erreurs ont rendu millionnaires les entrepreneurs de timbres de commerce, au détriment du public et des marchands-détaillants. Des gens bien informés prétendent que 40 pour cent de ceux qui collectionnent des timbres de commerce n'en touchent jamais la valeur.

Pensez-y! Quatre sur dix de ceux qui commencent à collectionner les timbres de commerce ne finissent jamais de compléter le livre requis de 1000 et le jettent à moitié rempli — à moitié rempli de timbres pour lesquels le marchand a payé.

Une fois que le marchand a commencé à distribuer des timbres il est presque impossible pour lui de discontinuer. Beaucoup de gens ont failli en affaires et attribué leur faillite au fait qu'ils furent forcés de continuer à donner des timbres de commerce, même après avoir compris que c'était la ruine pour eux.

Quand le mouvement est lancé, le concurrent voisin donne lui aussi des timbres de commerce, de sorte qu'il n'y a pas plus avantage ni pour l'un, ni pour l'autre au point de vue de stimuler la clientèle; le marchand met donc le nez dans une muselière dont il ne pourra se dépêtrer.

Un jour un marchand définissait bien la situation, lorsqu'il disait:—

"Je ne donne point de timbres de commerce ou de coupons. Je n'ai nullement l'envie de donner une partie de mes profits à une agence étrangère qui n'a pas un sou investi dans mon commerce. Les gens qui passent leur temps à collectionner les timbres de commerce sont ordinairement des "chercheurs d'occasions" qui veulent avoir tout pour rien et ils ne m'intéressent pas. J'ai fait d'excellentes affaires par mes propres efforts et n'ai aucunement besoin de l'aide des amateurs de timbres de commerce."

Les pertes du détaillant

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent lorsque le détaillant adopte le système des timbres de commerce, il perd.

Il y a peu de marchands réellement sérieux et prospères qui ne seraient heureux de voir disparaître complètement les opérations des compagnies de timbres de commerce au Canada.

Il y a cependant, dans chaque commerce, certains marchands qui sont à l'affût des "schemes" qui les feront riches en un jour et le truc des timbres de commerce agit sur l'imagination malade de ces commerçants. Sans plus réfléchir, ils se lancent dans la voie des timbres de commerce et des primes qui les conduit fatalement en Cour de Police et cause de gros ennuis à leurs clients. Ceux qui se tiennent éloignés de ces attrape-nigauds s'en trouvent bien et n'ont pas à envier leurs concurrents moins scrupuleux.

Documents et Informations

COMMISSAIRES CREES CHEVALIERS

L'élévation à la dignité de chevalier des membres de la Commission Canadienne des achats de guerre sera, paraît-il, annoncée prochainement. La commission est composée de l'hon. A.-E. Kemp, M.P., président, ministre sans portefeuille dans le cabinet Borden; M. Hormisdas Laporte, de Montréal, et M. F.-J. Galt, de Winnipeg.

On a peu entendu parler des travaux de cette commission depuis qu'elle a commencé son travail d'achat de toutes les fournitures nécessitées par le Canada pour les besoins de cette guerre, et la distinction dont les membres vont être honorés viendra prouver éloquemment la manière effective dont cette mission délicate aura été remplie. Des millions de dollars de contrats ont été donnés aux marchands canadiens, à des prix raisonnables, et la commission qui a été choisie comme corps représentatif des hommes d'affaires a amplement justifié la confiance qu'on avait placée en elle.

LE HOMARD N'EST PAS UN PRODUIT DE LUXE

Sir George Foster, ministre du Commerce vient d'intervenir dans la question de l'embargo mis par la France sur les importations de homards sous prétexte que c'était un article de luxe, et a réussi à faire abolir cette mesure.

Il y a eu une grosse agitation pour assurer le renversement de cette entrave à notre exportation, qui affectait principalement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse où les préparateurs de conserves se trouvaient avec quarante mille caisses de homards évaluées à \$800,000 et destinées à la France. Les manufacturiers de conserves et Sir George ont pu évidemment démontrer au Gouvernement français que le homard qui se détaillait à 50c la livre n'est pas un produit de luxe, mais bien un aliment à la portée de toutes les bourses et particulièrement nourrissant.

L'abolition de cette mesure est bienvenue pour deux ou trois raisons. D'abord parce qu'elle détruit le mauvais sentiment créé par cet embargo dans les Provinces Maritimes à l'égard du Gouvernement de notre courageuse Alliée. Secondement, par ce que l'embargo affectait sérieusement le marché du homard. Bien que la consommation domestique soit plus importante que l'an dernier, on juge de l'effet qui eut été produit par ces quarante mille caisses extra, pour lesquelles il eut été impossible d'obtenir un prix raisonnable.

Troisièmement, si cet embargo avait été maintenu par la France, l'Angleterre par sympathie de cause, aurait suivi son alliée et aurait, fort probablement, déclaré aussi le homard, article de luxe, influençant ainsi fâcheusement le marché.

L'effet de la levée de l'embargo ne fera pas hausser sensiblement les prix, mais il préviendra l'affaissement des cotations et permettra de pratiquer des prix semblables à ceux des années précédentes. Si l'embargo avait été maintenu les prix seraient tombés graduellement.

DE COMBIEN ONT MONTE LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Une étude comparative des factures d'un marchand de S.-Jean, N.-B. au premier janvier 1916 et au premier juillet de la même année, donne un aperçu de l'effet qu'a eu sur les prix durant les derniers six mois la tendance à la hausse qui prévaut sur le marché.

Le sucre, par exemple, qui était coté au commencement de l'année, \$6.70 coûte à présent \$8.25. Le boeuf en conserves qui était acheté l'an dernier par le marchand de gros \$3.50, coûte à présent \$4.50, revenant au consommateur à environ 40 cents la livre.

Les fèves, qui marquent actuellement un record de prix à \$6.25, montrent une avance de \$2.25 depuis le premier de l'an et sont difficiles à obtenir à quelque prix que ce soit. Les fèves en conserves ont suivi ce mouvement jusqu'à atteindre \$1.75 la douzaine, prix du marchand de gros, le prix au consommateur étant de 20 centins la boîte. Les confitures ont monté de \$1.15 la caisse à \$1.35 et les marmelades montrent une augmentation, pour la même période de 50 centins par caisse pour le marchand de gros.

Les autres lignes de produits conservés, comprenant les tomates, le blé-d'Inde et les petits pois, ont fait un saut en moyenne de \$2.60 à \$2.75 la caisse. Les pickles montrent aussi leur penchant pour ce mouvement par une avance de \$2.00 à \$2.25 la caisse.

Le lait condensé qui était stationnaire depuis plusieurs années a monté de \$5.60 la caisse à \$6.00. Toutes les lignes de thé montrent aussi une hausse notable.

LOUABLE INITIATIVE

Comme encouragement à l'industrie la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec offre, cette année, deux prix nouveaux qui susciteront sans doute de l'émulation chez les intéressés.

L'un de ces prix est dû à la générosité de l'Association des Manufacturiers Canadien, Section de Québec; il consiste en une Médaille d'Or offerte pour la meilleure installation dans l'industrie du cuir.

L'autre a été accordé par M. J.-H. Gignac, industriel bien connu à Québec et même dans tout le Canada et aux Etats-Unis; c'est aussi une Médaille d'Or offerte en prix pour la meilleure installation de bois commerciaux.

Cette louable initiative de la part de l'Association des Manufacturiers et M. Gignac est digne d'éloges. Ces prix susciteront sans doute de l'émulation chez les concurrents dans ces deux classes d'industriels et contribueront à améliorer la qualité des produits qu'ils offrent sur le marché.

La Commission de l'Exposition Provinciale de Québec offre plusieurs autres prix spéciaux qui sont très appréciés et qui sont l'objet de l'émulation des exposants.

Un fait intéressant à signaler c'est que l'Exposition Provinciale de Québec est de mieux en mieux appr-

ciée à mesure qu'on la connaît davantage et que l'on se rend compte des efforts qu'elle déploie pour marcher dans la voie du progrès. Tous les ans, des adhésions nouvelles et précieuses lui arrivent d'un peu partout. Il lui est particulièrement agréable de constater qu'en haut lieu on semble mieux apprécier son oeuvre.

La Commission se réjouit de l'attention qu'on lui porte en certains milieux commerciaux et industriels depuis quelque temps et elle se promet bien de justifier la considération qu'on veut bien lui accorder et de l'appréciation qu'on lui témoigne.

LE DEVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES AGRICOLES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Un comité spécial a été récemment institué par le sénat du Canada pour s'enquérir des mesures qui ont été prises et de celles qu'il faudrait prendre afin de servir dans la plus grande mesure possible les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans ce pays durant la guerre et après la guerre.

Relativement aux occasions qui s'offrent d'accroître la production agricole, le comité en question rappelle combien il importe :

- (a) d'améliorer les méthodes de production en vue d'obtenir un plus grand profit pour le producteur;
- (b) d'aider à atteindre ce but au moyen d'un enseignement efficace et de démonstrations appropriées;
- (c) d'augmenter l'étendue des terres en culture;
- (d) d'attirer une classe d'immigrants qui contribueraient à former une population agricole nombreuse et stable;
- (e) d'activer et d'encourager la coopération parmi les producteurs; et
- (f) de voir à l'établissement d'entrepôts frigorifiques et d'abattoirs.

Les conditions relatives au sol, au climat et à la région, sont si variées que la nécessité s'impose d'adopter des méthodes de culture et des moyens de production qui conviennent particulièrement à chaque localité.

La grande étendue de territoire compris dans le Dominion donne lieu à des problèmes tout spéciaux concernant :

- (a) la distribution des produits sur nos marchés domestiques et le commerce entre les diverses provinces et leurs villes respectives;
- (b) le transport des produits à nos ports nationaux d'où ils doivent être expédiés à leur destination à l'étranger; et
- (c) leur transport au marché auquel ils sont destinés à l'étranger.

Il convient d'étudier attentivement les questions importantes qui se rattachent à l'écoulement des produits alimentaires, d'examiner aussi à quel temps et par quelles méthodes cet écoulement peut le mieux s'opérer. Il ne faut pas oublier, non plus, ce que peut faire l'union des producteurs entre eux, et l'importance de réduire le grand écart qui existe actuellement entre le

prix que reçoit le producteur et celui que paie le consommateur.

Le comité spécial pour le développement des ressources agricoles, industrielles et commerciales estime que chacun devrait faire sa part pour mettre le pays en état de surmonter le grand bouleversement occasionné par la guerre. Et que personne ne perde de vue que cette action commune peut procurer les moyens d'empêcher une forte dépression de se produire à la fin des hostilités, et posera des bases solides à la prospérité future de notre vaste Dominion.

UNE PRECAUTION RECOMMANDABLE

On s'inquiète, à juste raison, dans les milieux hygiénistes du Canada de la propagation rapide des maladies contagieuses et des ravages causés par le manque de précautions pour en enrayer la marche.

Un des principaux transmetteurs des épidémies est sans conteste, les cornets et récepteurs téléphoniques qui passent entre mille mains étrangères pour les nécessités d'affaires et qui conservent dans leur matière, les germes de maladie que les personnes malsaines peuvent y laisser inconsciemment et malgré elles.

Il serait donc très désirable pour la bonne santé et la conservation de nos populations, que les appareils téléphoniques soient stérilisés pour neutraliser l'effet des contacts nuisibles à la santé. Ce serait en même temps qu'une pratique de propreté, un précieux préservatif contre les maladies contagieuses qui sont d'autant plus redoutables que leurs bacilles se propagent avec une fécondité redoutable et sans qu'il nous soit permis d'en constater la présence de quelque manière que ce soit.

LA FRAICHEUR DU MAGASIN

Nous sommes dans une période particulièrement chaude. Partout, le thermomètre enregistre de hauts degrés et le public réclame à cor et à cris des moyens de conserver la fraîcheur. Le marchand-détaillant peut faire beaucoup dans son magasin pour engendrer un atmosphère de fraîcheur.

Le marchand ajoute de la valeur à son magasin en y entretenant une agréable fraîcheur. Nous voyons volontiers le magasin idéal avec les murs peints en blanc et respirant la propreté. Toutes les parties en nickel et en bronze doivent être brillantes et reluisantes, car cette netteté donne de prime abord, l'impression de fraîcheur. Un éventail devra renouveler l'air. Les planchers devront être rigoureusement nettoyés et avoir l'apparence brillante. Tout le magasin devra être garanti des rayons du soleil par des stores. Plus important que tout cela encore, est le vêtement du patron et celui du commis qui doit être d'un blanc immaculé pour créer l'impression de fraîcheur.

La propreté d'un magasin est la moitié de sa fraîcheur, car la chaleur et la saleté vont souvent de pair.

Le marchand-détaillant devrait — si on peut s'exprimer ainsi — capitaliser la fraîcheur. Il est agréable pour le public de quitter le trottoir brûlant de la rue pour pénétrer dans un magasin frais. La réputation de fraîcheur est pour un magasin un gros appoint, c'est un actif qui bien qu'intangible a sa valeur indéfinissable.

LE CALCUL DES PROFITS

Récemment un de nos abonnés d'Ottawa nous communiquait une circulaire faisant voir les avantages qu'il y avait pour le marchand à vendre un certain article et prétendant que : "puisque cet article coûtait au marchand 6c, son profit sur chacun d'eux vendu 15c était exactement de 150 pour cent". Incontestablement, il y a une supercherie dans cette annonce. Le prix de vente étant, dans ce cas, 15c et le prix d'achat étant 6c, nous avons une marge de 9c qui à première vue représente bien 150 pour cent de 6c, mais il n'en faut pas conclure que c'est là le bénéfice du marchand; c'est un profit brut qui ne tient compte d'aucun des frais inévitables en affaires et ce calcul ne saurait servir de base à un commerce sérieux désirant savoir exactement la marge de profits réels réalisés sur les marchandises débitées au magasin.

A ce propos nous croyons bon de rappeler aux marchands quelques-uns des exemples les plus typiques de calculs des profits nets.

Dans l'un d'eux, le coût des frais généraux est de 15 pour cent sur les ventes brutes et le profit net désiré est de 5 pour cent. Pour gagner 5 pour cent de profit net quand le coût des frais de vente est de 15 pour cent, le prix marqué doit être de 25 pour cent au-dessus du prix d'achat.

Comment pouvons-nous déterminer ceci ?

Posons 100 pour cent comme égal au prix de vente.

Votre coût de faire des affaires est de 15 pour cent et votre profit net désiré est de 5 pour cent. Ceci donne un profit brut de 20 p.c., que vous devrez prévoir dans votre prix de vente.

A présent, il est évident que votre profit est fait non seulement sur le prix d'achat, mais aussi sur le prix de vente. Vous achetez un article un dollar, mais vous ne gagnez votre profit que lorsque vous l'avez vendu.

Quel sera, dès lors, le prix de vente correct à charger pour un article coûtant un dollar, de manière à gagner un profit brut de 20 pour cent, soit dans ce cas qui nous occupe un profit net de 5 pour cent.

Si 100 pour cent représente le prix de vente et 20 pour cent le profit brut, cela signifie que le prix d'achat suivant le pourcentage est 100 pour cent, moins 20 pour cent, c'est-à-dire 80 pour cent.

En d'autres termes, le dollar que vous payez pour l'article est juste 80 pour cent de ce que vous devez le vendre pour gagner le profit net désiré de 5 pour cent. Si un dollar est 80 pour cent de ce que vous devez vendre l'article, 100 pour cent ou le prix de vente intégral sera 100 divisé par 80, soit \$1.25. En conséquence votre augmentation sera de 25 sous ou 25 pour cent au-dessus du prix d'achat.

Un autre exemple envisageant 10 pour cent de profits nets est discuté de la même façon. Votre coût de faire des affaires est de 15 pour cent, le profit net que vous désirez est de 10 pour cent, ce qui fait un profit brut de 25 pour cent. Enlevez le 25 pour cent du profit brut de ce pourcentage et vous aurez 75 pour cent comme prix de vente en pourcentage. Un dollar est donc 75 pour cent de ce que vous avez à charger pour obtenir le profit net de 10 pour cent désiré. Si \$1.00 est 75 pour cent du prix de vente, 100 pour cent seraient un dollar divisé par 75, soit \$1.33 1-3. Ce serait

donc 33 1-3 pour cent qu'il faudrait ajouter au prix d'achat.

Le marchand le plus souvent ne sait que la valeur approximative d'une chose et il se base sur cette approximation pour établir son prix. Mais ce calcul est du domaine du hasard et ne saurait être adopté sérieusement. La seule manière de faire les choses correctement et de rendre justice tant à vous-même qu'à vos clients est de savoir calculer vos profits.

Il est bien évident qu'un point essentiel pour le calcul correct des profits, est de savoir combien il vous en coûte pour mener vos affaires, autrement dit quels sont vos frais généraux ?

Comment obtenir ceci ?

De la manière suivante. Relevez soigneusement la somme de vos dépenses pour toute l'année et prouvée par vos livres. Ensuite, divisez ce chiffre par le total de vos ventes. En d'autres termes, divisez vos dépenses brutes par vos ventes brutes de l'année et le résultat vous donnera le pourcentage des ventes que cela vous coûte pour conduire votre commerce.

Par exemple, vos ventes pour l'année se montent en chiffres ronds à \$30,000 et vos dépenses pour ce même laps de temps sont de \$6,870.

Si nous calculons, combien de fois \$6,870 en \$30,000, nous obtenons environ 22½ pour cent. Ainsi donc, votre pourcentage de dépenses durant l'année est de 22½ pour cent des ventes.

Quelque chose aussi de très important à savoir est combien cela devrait coûter à un marchand pour conduire ses affaires ?

Beaucoup d'autorités considèrent comme économe, un marchand dont les dépenses de vente sont au-dessous du 24 pour cent des ventes.

La dépense moyenne d'un magasin prospère de grandeur moyenne est de 18 à 22 pour cent des ventes. Si elle dépasse ceci, prenez garde. Vous devez savoir exactement à combien montent vos dépenses et pourquoi ce pourcentage est justifié.

Les marchands qui font eux-mêmes leur travail ou la plus grande partie de leur travail, peuvent souvent réduire leurs dépenses d'exploitation à 10 ou 20 pour cent des ventes. Mais ce n'est pas chose courante. Un certain magasin général de notre connaissance conduit un commerce de plus de \$12,000 de recettes annuelles avec 16 pour cent de frais seulement. Ce chiffre est tout à fait exceptionnel et il va sans dire que ce magasin fait vraiment de l'argent.

A VENDRE

Trois terres en culture, avec sucreries, situées dans le Comté de Lotbinière.

S'adresser à :

Mademoiselle O. CHANDONNET,

Seigneuresse et marchande à

DESCHAILLONS,

Co. Lotbinière, P.Q.

LA CONVENTION ANNUELLE DES MARCHANDS-DETAILLANTS

Les Marchands détaillants du Canada ont tenu cette semaine leur convention annuelle à Winnipeg dans les salles de réception de l'hôtel Fort-Garry.

C'est la première fois que cette association tient sa convention dans l'Ouest.

La convention de l'Association des Marchands-détaillants du Canada, fut ouverte par un discours de bienvenue prononcé par M. C.-F. Rannard, président de la succursale du Manitoba. M. J.-A. Beaudry, trésorier fédéral de l'association y répondit. Puis, le président, M. Ziemann lut le rapport annuel. M. E.-A. Maybee de Moose-Jaw, fit adopter une résolution par laquelle les délégués exprimaient leur vif regret de l'absence de M. J.-G. Watson de Montréal, qui fut toujours un fidèle des conventions précédentes et qui y manquait pour la première fois, empêché d'y assister par raison de santé.

Les délégués présents étaient MM. Ziemann, Toronto, président; J.-O. Gareau, Montréal, premier vice-président; J.-L.-S. Hutchison, Saskatoon, deuxième vice-président; J.-A. Beaudry, Montréal, trésorier et E.-M. Trovern, Toronto; W.-J. McCully, Stratford, F.-C. Higgins, Toronto, et W.-C. Miller, Toronto.

LA RICHESSE ET LA PROSPERITE DU CANADA

La production de 1915 évaluée à \$1,123,169,000

Le montant d'or tiré du sol au Canada en 1915 était de 916,076 onces fines, évaluées à \$18,936,971, contre

773,178 onces en 1914 évaluées à \$15,983,007. La production de l'Ontario était de \$8,368,956, celle du Yukon de \$4,755,721 et le reste venait de la Colombie-Anglaise.

La production canadienne d'argent en 1915 était de 28,401,731 onces évaluées à \$14,088,397, contre \$28,449,821 onces en 1914 évaluées à \$15,593,630. La part d'Ontario était de 24,653,057 onces.

La valeur totale de toute la production minérale au Canada en 1915 comprenant l'or, le nickel, le cuivre et le zinc, était de \$138,513,750, contre \$128,075,000, en 1914. La production non métallique en 1915 comprenant les produits d'argile et des carrières, était de \$61,467,668 contre \$69,476,465 en 1914.

Les récoltes au Canada en 1915, étaient évaluées à \$788,819,000 contre \$638,592,000 en 1914. Les produits forestiers étaient de \$175,000,000 contre \$176,672,000 en 1914. Les pêcheries du Dominion avaient une production de \$31,250,000, soit \$14,000 seulement de moins qu'en 1914.

La valeur totale de tous les produits du Canada en 1915 était de \$1,123,169,000 contre \$975,380,000 en 1914.

USINE DETRUITE PAR LE FEU

L'usine de la Collingwood Packing Co., la plus importante de son espèce dans la province d'Ontario a été entièrement détruite par le feu dimanche dernier.

Cette usine avait été construite en 1891 au coût d'un million de dollars et avait été florissante pendant des années.

La seule brosse compressée toute droite. - - - Faite en Canada.



Toutes les brosses faites sur ce **MODELE** sont garanties soutenir l'influence de tout liquide sans perdre de poils.

Nous les recommandons comme brosses accomplissant un travail parfait et ne s'affaissant absolument pas.

Canada Brush Co., Limited

—AGENTS—

H. R. St. Michel & Co., 19 rue St. Gabriel, Montréal
Bureau Chef et Usines, St. Jean, N.B.

CHARBON

ANTHRACITE ET BITUMINEUX

EXPEDIE PAR VOIE FERREE OU VOIE D'EAU
A TOUS ENDROITS DE LA PROVINCE
DE QUEBEC.

GEORGE HALL COAL COMPANY
OF CANADA, LIMITED

126 rue St-Pierre, MONTREAL

**SAVOIR FAIRE SES ACHATS EST UN
GROS AGENT DE SUCCES
DANS LE COMMERCE.**

En consultant les annonces qui figurent dans le "PRIX COURANT" vous obtenez les adresses des meilleures maisons où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

(Suite de la page 11)

réparation en rapport avec icelui, et faire le commerce d'articles de sport de toute espèce;

Acquérir et assumer aucun commerce semblable exercé par aucune personne ou compagnie suivant des conditions à déterminer et émettre des parts acquittées en paiement total ou partiel ou d'icelui;

Payer aucune propriété, droit, privilèges ou autres choses nécessaires ou les services rendus à la corporation en actions libérées de son fonds social;

Prendre et détenir des mortgages, des biens et hypothèques pour garantir le paiement du prix d'achat d'aucune propriété vendue par la compagnie, ou aucune somme d'argent à elle due par les acheteurs de ces propriétés, pour construction ou autres améliorations;

Vendre, louer ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété ou de l'entreprise de la compagnie en considération de ce qu'elle croira convenable et particulièrement pour des ports, des débetures, obligations ou valeurs d'aucune autre corporation;

Se fusionner avec aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux mentionnés aux présentes y souscrire des actions pour garantir l'exécution des contrats par aucune personne ou compagnie;

Emettre et répartir des parts acquittées de la compagnie incorporée par les présentes en paiement total ou partiel d'aucune commission, service à elle rendu, d'aucun commerce franchise, entreprise, propriété, droit, pouvoir, bail, licence, immeuble, actions, obligations, débetures et autres propriétés et droits qu'elle pourra légalement acquérir en vertu des pouvoirs conférés par les présentes;

Acquérir et exercer aucun autre commerce, entreprise, pouvoir ou droit susceptible d'être convenablement exercé en rapport avec les objets précités, qui peuvent lui profiter directement ou indirectement à atteindre ses fins;

Souscrire, ou autrement prendre, détenir, transporter ou négocier et disposer du capital-actions des parts, obligations, ou autres valeurs d'aucune autre compagnie avec laquelle elle a des relations d'affaires ou qui exerce aucun commerce ou une industrie semblable au sien ou commerce en tout ou en partie, ou aucun autre commerce ou industrie susceptible d'être exercé par la présente corporation;

Faire, tirer, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de change, connaissements, mandats ou autres instruments négociables et transportables;

Distribuer à ses actionnaires, en nature ou autrement, tel que décidé, aucune créance de la compagnie et particulièrement des parts, obligations, débetures ou autres valeurs d'aucune autre compagnie constituée pour assumer la totalité ou aucune partie de l'actif ou du passif de la présente;

Faire et exécuter tous autres actes se rattachant aux fins et objets précités, ou conduisant à leur réalisation, sous le nom de "The Woodlands Golf and Country Club, incorporated", avec un fonds social de cinquante mille piastres (\$50,000.00), divisé en cinq cents parts (500) de cent piastres

(\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation est en la ville de DéLery, comté de Châteauguay.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de mai 1916.

C. J. SIMARD.

Assistant-secrétaire de la province.

"PROVINCIAL LUMBER COMPANY, LIMITED".

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onzième jour de juillet 1916, constituant en corporation MM. Charles J.-E. Charbonneau, notaire, Bernard Mélançon, notaire, George Nelpha Clermont, agent, Louis Joseph Labrosse, agent, et Alexandre Turgeon, étudiant-en-droit, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce du bois sous toutes ses formes, ainsi que tous les autres commerces qui s'y rattachent, y compris l'achat, la vente et le négoce de toutes les sortes de bois de charpente et de construction, bois scié, équarri et coupé, ainsi que de tous autres produits forestiers;

Exercer sous toutes ses formes le commerce de manufacturier et commerçant des billots, bois de charpente, pulpe, bois de pulpe, papier et autres articles et matériaux dans lesquels entre le bois ou dont il fait partie; exercer aucun autre commerce de fabrication, achat, vente, travail des métaux, des verres, de la poterie, ou des articles employés dans l'ébénisterie et l'art décoratif;

Acquérir par achat, bail, louage, échange ou autrement et détenir des terres, des réserves forestières ou des droits de coupes, des droits de grève, licences, pouvoirs d'eau et intérêts en iceux, et y faire des constructions, les développer et autrement les utiliser et améliorer;

Acheter, acquérir, louer, posséder, ériger, aménager, entretenir et exploiter des moulins à scie, à pulpe et à papier ainsi que des manufactures;

Construire, acquérir ou louer ou autrement exploiter des usines pour la génération de la force à vapeur, pneumatique, électrique, hydraulique ou autre pouvoir ou force, et produire, créer, développer, acquérir par bail, achat ou autrement la vapeur, l'énergie électrique, pneumatique, hydraulique ou autre pour servir à aucun des objets et usages auxquels elles s'adaptent; le tout et sur les propriétés de la compagnie seulement;

Demander, entretenir, enregistrer, louer, acquérir et détenir, vendre, louer, aliéner, et accorder aucun permis à leur sujet, ou autrement faire valoir aucun brevet d'invention, perfectionnement de procédés, marques et noms de commerce, ou autres choses semblables nécessaires ou utiles à aucune des fins de la corporation;

Louer, vendre, administrer, développer, échanger, faire valoir ou autrement disposer de toutes ou d'aucune des propriétés de la compagnie ainsi que de son actif en considération de ce qu'elle jugera avantageux, y compris les actions; les débetures ou valeurs d'aucune autre corporation;

Conclure aucun arrangement relatif au partage des bénéfices, à l'union des intérêts, à la coopération, au risque conjoint, à la concession réciproque ou autre avec aucune personne ou compagnie exerçant, engagée dans, ou sur le point de s'engager dans, aucun commerce ou genre d'affaires que la présente corporation est autorisée à exercer ou dans lequel elle se trouve engagée, ou se fusionner avec cette personne ou cette compagnie;

Prendre ou autrement acquérir des parts, des obligations, débetures et autres valeurs d'aucune compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux énumérés aux présentes, et les vendre, les détenir, les réémettre avec ou sans garantie, ou autrement les négocier;

Prélever et aider à prélever de l'argent, au moyen de bonus, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, de débetures ou d'autres valeurs, ou autrement, pour aucune compagnie ou corporation, garantir l'exécution des contrats par aucune telle compagnie ou corporation ou par aucune personne avec laquelle la compagnie sera en relations d'affaires;

Placer les argents disponibles de la compagnie de la manière qui sera de temps à autre déterminée;

Distribuer à ses actionnaires, en nature, aucune propriété de la corporation, et spécialement les parts, débetures ou valeurs d'aucune compagnie appartenant à la présente ou dont elle pourra disposer;

Faire toutes et aucune des choses que les présentes autorisent, soit seules soit conjointement, comme facteurs, fiduciaires ou agents;

Payer à même les fonds de la corporation, ou avec l'approbation des actionnaires, en parts, ou en deniers et en parts, toutes les dépenses relatives à la formation, à l'organisation, à la publication et à l'obtention de la charte de la compagnie, et rémunérer aucune personne ou corporation pour services rendus à la compagnie en souscrivant la souscription d'aucun nombre d'actions de son capital, ou d'aucune de ses obligations, débetures ou autres valeurs;

Payer par émission de débetures, d'obligations ou d'autres valeurs, aussi employer et appliquer le surplus de ses recettes ou bénéfices accumulés mis en réserve d'après la loi à l'achat ou à l'acquisition de propriété, à l'achat et à l'acquisition de son propre capital de temps à autre, jusqu'à concurrence, de la manière et suivant les conditions que déterminera le bureau de direction;

Les pouvoirs énumérés dans chaque paragraphe ne seront en aucune sorte limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou par inférence d'iceux;

Accomplir tous autres actes qui seront nécessaires à la bonne réalisation des susdits objets, sous le nom de "Provincial Lumber Company, limited," avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux mille parts (2,000) de dix piastres (\$10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera en la cité de Montréal.

(A suivre page 28).

Le Marché de l'Alimentation

GRAINS ET FARINES MARCHÉ DE CHICAGO

A terme:

	Ouverture	Haut	Bas	Fermeture
Blé:—				
Sept.	\$1.38½	\$1.44¼	\$1.38½	\$1.44½
Déc.	1.42	1.48½	1.42	1.48
Mal	1.49½	1.53½	1.46¼	1.53
Maïs:—				
Sept.84½	.85	.84½	.85
Déc.72	.73	.71½	.72½
Mal75¼	.76½	.75	.76½
Avoine:—				
Sept.44%	.45	.44%	.44%
Déc.47	.48	.47¼	.44%
Mal50½	.50%	.50¼	.50%

Cotations au comptant:—
 BLE:—No. 2 rouge nouveau, \$1.44¼ à \$1.47¼; No. 3 rouge, nouveau, \$1.32 à \$1.45¼; No. 2 hard, nouveau, \$1.42 à \$1.48¼; No. 3 hard, nouveau, \$1.38½ à \$1.41.

MAIS:—No. 2 jaune, 87¼c à 87c; No. 4 jaune, 85c; No. 4 blanc, 84c à 85c.

AVOINES:—No. 3 blanche, 44c à 45c; Standard, 44½c à 45¼c.

SEIGLE:—No. 2 nouveau, \$1.07.

ORGE:—66c à 92c.

GRAINE DE MIL:—\$8.50.

TREFLE:—\$7 à \$14.50.

CEREALES

Blé No. 1 Northern	1.48
Avoine No. 2 C.W.	0.55
Avoine No. 3 C.W.	0.54
Orge No. 3, C.W.	0.86
Orge No. 4	0.84
Avoine No. 2 Blanche	0.51½
Avoine No. 3, Blanche	0.50½
Maïs Jaune	0.98

LE MARCHÉ DE LA FARINE

Patentes du printemps:

Royal Household	2 sacs	7.40
Five Roses	2 sacs	7.60
Glenora	2 sacs	6.50
Harvest Queen	2 sacs	7.10

Fortes à boulanger:

Bakers Special	2 sacs	5.90
Manitoba S.B.	2 sacs	5.90
Keetaba, S.B.	2 sacs	6.90
Montcalm	2 sacs	6.30
Medora	2 sacs	6.40

Patentes d'Hiver:

Hurona (à pâtisserie)	2 sacs	7.20
A pâtisserie	2 sacs	6.10
Farine de blé-d'Inde, blancs pour boulanger	2 sacs	5.60
Farine de blé-d'Inde pour engrais	2 sacs	4.10

Farine d'avoine:

Avoine roulée, sacs de 20 lbs.	5.05
Avoine roulée, baril	5.45

ISSUS DE BLE ET AVOINE ROULEE

Nous cotons:

Issus de blé:

Son Man., au char, tonne.	21.00
Grue Man., au char, tonne.	24.00
Middlings d'Ontario, au char tonne	26.00
Moulée pure, au char.	28.00
Moulée pure, au char.	32.00
31.50	

FOIN PRESSE ET FOURRAGE

Nous cotons:

Foin No. 1	19.50	20.00
Très Bon No. 2	19.00	19.50
No. 2.	18.00	18.50
No. 3	17.00	17.50

Marché faible et à la baisse.

FROMAGE—BEURRE—OEUF

Montréal.

Prix vendants aux épiciers

Fromage doux	18c
Fromage fort blanc, à la meule.	22c
au morceau	23c
Fromage Oka	28c
Beurre, choix	33c
Beurre choix, en blocs d'une livre	33½c
Oeufs No. 1	30c
Choisis	33c

FROMAGES IMPORTES

Bonne demande.

On cote le fromage de Gruyère:

Fromage, 45c, au morceau, 50c.

Le fromage de Roquefort se vend 55c la livre. Très rare.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE

Produits de l'érable.—On cote les prix suivants:

Pur sirop d'érable, boîte de 8 lbs.	0.85	0.90
Pur sirop d'érable, boîte de 10 lbs.	1.00	1.10
Pur sirop d'érable, boîte de 13 lbs.	1.25	1.30
Pur sucre d'érable, la lb.	0.09	0.12

Miel.—On cote les prix suivants:

Miel blanc trèfle	0.00	0.15
Blanc extrait.	0.12	0.12½
Miel sarrasin	0.09	0.10

Fèves.—On cote les prix suivants:

Choisies à la main, lots de choir	6.75	7.00
3 lbs. pickers	5.75	6.00
5 lbs. pickers	5.60	5.65
7 lbs. pickers	5.25	5.50

Pommes de terre. — La saison des

pommes de terre canadiennes de l'ancienne récolte est terminée en général. Quelques chars de pommes de terre de la dernière récolte se vendent encore cependant à \$1.80 le sac ex-voile et dans le gros \$2.00 le sac ex-magasin. La demande à présent va principalement aux fermiers de terres américaines de la nouvelle récolte et beaucoup d'affaires ont été faites en Red Stars à \$4.25 le baril en lots de chars et à \$4.75 à \$5.00 dans le gros.

MARCHÉ A PROVISION

Porcs vivants, lots de choix, \$12.75 à \$13.00 les 100 lbs., pesés hors chars; porcs apprêtés fraîchement tués des abattoirs \$17.50 à \$17.75 les 100 lbs.; jambons, 8 à 10 lbs., 24 cents la lb., jambons, 12 à 14 lbs., 23 cents la lb., jambons poids moyens et lourds, de 22c; bacon pour breakfast, 25 cents; bacon de choix Windsor, 27 cents la livre; bacon de Windsor, désossé, 28 cents la lb.; saindoux, qualité "Pure Leaf," 16c à 16½c la lb. en seaux de 20 lbs., en bols; saindoux qualité "Pure Leaf," 15½c à 15¼c la lb. en seaux de 20 lbs. en ferblanc; saindoux composé, 13½ la lb. en seaux de 20 lbs., en bols; saindoux composé, 13c la lb., en seaux de 20 lbs., en ferblanc.

ÉPICERIE—SUCRES

Extra granulé, sac, les 100 lbs.	7.89
Extra granulé, baril	7.85
Extra ground, baril, les 100 lbs.	8.15
Extra ground, ½ bte, 25 lbs., 100 lbs.	8.55
No. 1 yellow, baril, les 100 lbs.	7.45
No. 1 yellow, sacs, les 100 lbs.	7.49
Powdered, bte 50 lbs., les 100 lbs.	8.15
Powdered, bte. 25 lbs., les 100 lbs.	8.35

Paris Lumps, bte. 100 lbs.	8.40
Crystal Diamond, bte. 100 lbs. les 100 lbs.	8.40
Crystal Diamond, ¼ bte, 25 lbs. les 100 lbs.	8.80
Crystal Diamond, Domino, 20 cartons, 5 lbs., les 100 lbs.	9.05
Sucres bruts cristallisés, lb.	0.08

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

MELASSES

Très bonne demande:

Barbade, choix, tonne manque	
Barbade, tierce et qt. manque	
Barbade, demi qt.	manque
Mélasse fancy, tonne	0.56 0.59
Mélasse fancy, tierce le quart	0.59 0.61
Mélasse fancy, ½ qt.	0.61 0.64

Les prix s'entendent: 1ère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

LARD AMERICAIN

1re qualité, le quart	36.75
2ème qualité, le quart.	34.00

SAINDOUX

Saindoux pur, en tinette	0.17¼
Saindoux pur, en seaux	0.45
Saindoux pur, en cse de 10 lbs.	0.17%
Saindoux pur, caisse de 5 lbs.	0.17%
Saindoux pur, cse de 3 lbs.	0.18

FARINES ET PATES ALIMENTAIRES

Pâtes Alimentaires.

Bonne demande:

Nous cotons:

Farine Household, qt.	7.95
Farine à pâtisserie Ocean, qt.	6.70
Farine d'avoine granulée, sac.	3.00
Farine d'avoine standard, sac.	3.00
Farine d'avoine fine, sac	3.00
Farine d'avoine roulée, baril.	6.25
Farine d'avoine roulée, sac.	2.75
Farine de Blé-d'Inde, sac	2.80
Farine de sarrasin, le sac.	3.50
Banner, Saxon et Quaker Oats, et Ogilvie, cse	0.00 4.25
Cream of Wheat, cse.	0.00 5.00
Fécule de maïs, 1e qté, lb	0.00 0.07%
Fécule de pomme de terre, de 1 lb., doz.	0.00 1.50
Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens btes de 5 lbs., lb.	0.00 0.07
En vrac	0.00 0.6%
Paquets de 1 lb.	0.00 0.07%
Nouilles aux oeufs: Pqts de ½ lb., lb.	0.00 0.07%
Spaghetti, pâtes assorties: alphabets, chiffres, animaux, nouilles, coudes, importés en vrac, lb.	0.00 0.11
En paquets de 1 lb.	0.00 0.12%
Taploca perlé, en sac, lb.	0.10 0.11
Taploca perlé, en sac, lb.	0.10 0.11
Sagou	0.08 0.09

VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:

Bollman, cruches pailées gal. imp. cruche.	0.00 0.00
(Il n'y en a plus sur le marché).	
Domestique, triple cruches pailées, 4 gal. imp. cruche	0.00 1.60
118 grains (proof) le gall.	0.00 0.23

EPICES PURES, GRAINES ET SEL

Bonne demande courante.
 Nous cotons:

Allspice moulu	lb.	0.00	0.16
Anis	lb.	0.00	0.40
Clous de girofle moulu	lb.	0.00	0.32
Cannelle en mattes	lb.	0.00	0.25
Clous de girofle entiers	lb.	0.25	0.27
Chicorée canadienne	lb.	0.00	0.12
Crème de tartre	lb.	0.00	0.60
Colza	lb.	0.07	0.08
Gingembre en racine	lb.	0.22	0.25
Graine de lin non mou-			
lue	lb.	0.04½	0.06
Graine de lin moulue	lb.	0.06	0.07
Graine de chanvre	lb.	0.07½	0.08
Maïs moulu	lb.	0.75	1.00
Mixed spices moulues	lb.	0.00	0.25
Muscade moulue	lb.	0.00	0.50
Muscade	lb.	0.35	0.50
Piments (clous ronds)	lb.	0.12	0.15
Poivre blanc rond	lb.	0.32	0.35
Poivre blanc moulu	lb.	0.00	0.35
Poivre noir rond	lb.	0.28	0.30
Poivre noir moulu	lb.	0.00	0.28
Poivre de Cayenne pur	lb.	0.00	0.28
Whole pickle spice	lb.	0.00	0.20
Sel fin en sac	lb.	0.00	1.45
Sel fin en ¼ de sac	lb.	0.00	0.45
Quart, 2½ lbs.			3.65
Sel fin, quart, 3 lbs.		0.0	3.35
Sel fin, quart, 5 lbs.		0.00	3.25
Sel fin, quart, 7 lbs.		0.00	3.15
Sel fin, en quart de 280 lbs.			
Ordinary fine		0.00	1.95
Fine		0.00	2.20
Dairy		0.00	2.30
Chéese		0.00	2.50
Gros sel, sac		0.85	0.95
Légumes secs,			
Nous cotons:			
Orge mondée (pot), sac		0.00	3.10
Fèves blanches, (Can.)	lb.	0.10	0.10½
Orge perlé, sac		5.00	5.75
Fèves jaunes, minot		5.70	6.00
Lentilles rouges, par sac,			
lb.		0.11½	0.12½
Lentilles vertes, par sac, lb. manquent			
Pois verts, No 1	lb.	0.06	0.06½
Pois cassés, le sac	lb.	6.00	6.50
Blé-d'Inde à soupe, cassé,			
le sac			3.00

RIZ

La demande est bonne.
 Nous cotons:
 Riz importés:

Riz Patna, sacs de 112 lbs.			
suivant qualité,	lb.	0.05½	0.06½
Riz Carolina	lb.	0.08	0.09
Riz moulu		0.00	0.07
Riz soufflé (puffed) cse			
de 36 paquets de 2 ptes	0.00		4.25
Riz décortiqués au Canada.			
Les prix ci-dessous s'entendent f.o.b.			
Montréal.			
Qualité B, sac 250 lbs.		4.30	
Qualité Cc, sac 100 lbs.		4.10	
Sparkle		6.40	
India Bright, sac 100 lbs.		4.45	
Lustre		4.40	
Polished Patna		4.60	
Pearl Patna		5.10	
Impérial lacé Patna		5.80	
Crystal Japan		5.10	
Snow Japan		5.30	
Ice Drips Japan		5.40	

FRUITS SECS

Assez bonne demande:
 Nous cotons:
 Dattes et figues:

Dattes en vrac		0.07	
Dattes en pqs de 1 lb.		0.07½	
Raisins de Corinthe.	La lb.		
Corinthe, Filiatras, en cartons			
1 lb.		0.15	
Corinthe, Filiatras, en vrac		0.14	

Raisins de Malaga.

Connaisseur, la bte	Lb.	2.60	
Extra Dessert, la bte		3.60	
Extra paquets, la bte		4.00	
Royal, la bte		4.25	
Impérial, la bte		5.50	
6 Couronnes, pqs., la bte		5.80	
Excelsior, la bte		6.00	
Raisins Sultana.	Lb.		
Cartons, 1 lb		0.00	
En vras		0.00	
Raisins de Valence.	Lb.		
Valence fine off Stalk,			
btes de 28 lbs.	0.00	0.00	
Valence Selected, btes de			
28 lbs.	0.00	0.00	
Valence Layers, 4 cour.,			
btes de 28 lbs.	0.09	0.09½	
Raisins de Californie.	Lb.		
Epépinées, paq. 1 lb fancy	0.00	0.11½	
Epépinées, paq. 1 lb choix	0.00	0.10½	
Noix et Amandes.	Lb.		
Amandes Terragone	0.16	0.17	
Amandes Valence écalées	0.40	0.42	
Cerneaux	0.34	0.35	
Avelines	0.15½	0.16½	
Noix de Grenoble Mayette	0.16	0.17	
Noix Marbot	0.14	0.15	
Noix du Brésil	0.20	0.21	
Noix de coco, râpées à la			
lb.	0.21	0.23	
Noix Pécan polies	0.19	0.20	
Noix Pécan cassées	0.00	0.55	
Peanuts rôties, Coon	0.09	0.09½	
Peanuts rôties, G.	0.09	0.09½	
Peanut rôties, Bon Ton	0.12½	0.13	
Fruits évaporés.	Lb.		
Abricots, boîte 25 lbs.	0.00	0.16	
Pêches, boîtes 25 lbs.	0.08	0.09	
Poires, boîtes 25 lbs.	0.00	0.13	
Pommes tranchées, éva-			
porées, btes de 50 lbs.	0.10½	0.11	
Pelures de fruits.	Lb.		
Citron	0.19	0.20	
Citronnelle	0.24	0.25	
Orange	0.20	0.21	
Pruneaux de Californie	Lb.		
Boîtes de 25 lbs.			
30/40		0.14	
40/50		0.12	
50/60		0.11	
60/70		0.10	
70/80		0.09	
80/90		0.08½	
90/100		0.08	

CONSERVES ALIMENTAIRES

Conserves de Légumes

	No. 1	No. 2	
Asperges (Pointes), 2 lbs.	3.00	3.50	
Asperges entières, can., 2			
lbs.	0.00	2.25	
Asperges Californie, 2½			
lbs.	0.00	3.75	
Betteraves tranchées, 3			
lbs.	0.00	1.32½	
Blé-d'Inde, 2 lbs.	0.00	0.95	
Blé-d'Inde en épis, gal.	0.00	4.75	
Catsup, bte 2 lbs., doz.	0.00	0.65	
Catsup au gal., doz.	0.00	5.00	
Champignons hôtel, boîte	0.00	0.00	
Champignons, 1er choix.	0.00	0.00	
Champignons, choix, btes	0.00	0.00	
Choux de Bruxelles imp.	0.17	0.18	
Choux-fleurs	0.22	1.05	
Citrouilles	3 lbs.	0.00	0.92½
Citrouilles	gal.	0.00	2.45
Epinards	gal.	0.00	4.75
Epinards	2 lbs.	0.00	1.20
Epinards	3 lbs.	0.00	1.45
Fèves Golden Wax 2 lbs.	0.00	0.97½	
Fèves Vertes	2 lbs.	0.00	0.97½
Fèves de Lima	2 lbs.	0.00	1.30
Flageolets importés	bte	0.16	0.17
Haricots verts imp.	bte.	0.00	0.00
Macédoine de légumes bte	0.14½	0.15½	
Marinades en seau, 5 gal.	0.00	2.75	

Petits pois imp. moyens

.....bte.	0.00	0.00
Petits pois imp. mi-fins		
.....bte.	0.16	0.17
Petits pois imp. fins, bte	0.19	0.20
Petits pois imp. ext. fins		
.....bte.	0.21	0.22
Petits pois imp. surfins		
.....bte.	0.22½	0.23½
Pois Can., English Garden	0.95	
Pois Can., Early June	1.00	
Tomates, 3 lbs.	0.00	1.15
Tomates, gall.	0.00	3.60
Truffes, ¼ boîte	5.00	5.40
Conserves de fruits.		
Très bonne demande.		
Par doz., groupe No. 1	No. 2	
Ananas coupés en dés		
.....1½ lb.	0.00	2.50
Ananas importés	2½ lb.	2.75 3.25
Ananas entiers (Can.)		
.....3 lb.	0.00	2.50
Ananas tranchés (Can.)		
.....2 lb.	0.00	1.95
Ananas râpés (emp. Can.)		
.....2 lbs.	0.00	1.50
Cerises rouges sans noy-		
au	2 lbs.	1.92½ 1.95
Fraises, sirop épais, 2 lbs.	2.15	2.17½
Framboises, sirop épais		
.....2 lbs.	0.00	1.97½
Gadelles rouges, sirop		
épais	2 lbs.	0.00 1.45
Gadelles noires, sirop		
épais	2 lbs.	0.00 1.45
Marinades can. 1 gal. gal.	0.00	0.80
2 gals.	0.00	1.35
3 gals.	0.00	1.90
Olives, 1 gal.	gal.	0.00 1.77½
Pêches jaunes	2 lbs.	0.00 1.60
Pêches	3 lbs.	0.00 2.25
Poires (Bartlett)	2 lbs.	0.00 1.70
Poires	2 lbs.	0.00 2.25
Pommes Standard	3 lbs.	0.00 1.10
Mûres, sirop épais	lbs.	0.00 1.90
Pommes Standard	gal.	0.00 3.25
Prunes, Damson, sirop		
épais	2 lbs.	1.10 1.15
Prunes Lombard, sirop		
épais	2 lbs.	1.02½ 1.05
Prunes de Californie		
.....2½ lbs.	0.00	2.74
Prunes Greengage, sir p		
épais	2 lbs.	1.10 1.12½
Rhubarbe Preservé	2 lbs.	0.00 1.55
Cerises blanches	doz.	0.00 2.25
Cerises noires	doz.	0.00 2.40
Framboises	doz.	0.00 2.00
Mûres	doz.	0.00 1.95
Gadelles rouges	doz.	0.00 2.40
Conserves de poissons.		
Très bonne demande.		
Nous cotons:		
Anchois à l'huile (suivant		
format	doz	2.25 6.10
Caviar	¼ lb. doz	5.15 5.25
Caviar	½ lb. doz	10.00 10.25
Crabes	1 lb. doz	3.75 3.00
Crevettes en saumure	1 lb	0.00 1.75
Crevettes sans saum.	1 lb	0.00 1.30
Finnan Haddies	doz	1.25 1.30
Harengs frais importés,		
.....doz.	1.40	1.45
Harengs marinés imp doz.	2.20	2.25
Harengs aux Tom., imp.		
.....doz.	2.20	2.25
Harengs kippered imp.		
.....doz.	2.20	2.25
Harengs canadiens kip		
pered	0.95	1.30
Harengs canadiens, sau-		
co tomates	0.95	1.00
Homards, bte h., 1 lb. doz.	5.40	5.50
Homards, bte plate, ½		
livre	2.80	2.90
Homards, bte plate, 1 lb.		
.....doz.	5.50	5.60

Huitres (solid meat) 5 oz.	doz. 0.00	1.80
Huitres (solid meat) 10 oz.	doz. 0.00	2.90
Maquereau, tin, 1 lb., la doz.	1.00	1.05
Morue No. 2.....lb. (manque)		
Morue No. 1 en quart lb.	0.04½	0.04½
Royans aux truffes et aux achardsbte.	0.17	0.18
Sardines Can. ¼ bte. cse.	3.75	4.00
Sardines françaises, ¼ btes	0.17½	0.22
btes	0.22	0.51
Sardines Norvege, ¼ . .	0.15	0.16
Sardines françaises, ½ boîtes	0.19	0.50
Sardines sans arêtes . .	0.24	0.25
Saumon Labrador, 100 lbs.	0.00	8.00
Saumon Cohoes, Fraser River, 1 lb.	0.00	1.50
Saumon rouge:		
Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, ½ lb.doz.	1.55	1.57½
Saumon rouge Sockye, (Rivers' Inlet), boîte haute, 1 lb.....doz.	0.00	2.25
Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb.doz.	0.00	2.00
Saumon Humpback, 1 lb.doz.	0.00	1.20
Chums, boîte haute, lb... 0.00		0.95
Truite des mers, 100 lbs. 0.00		6.75

HARENGS DU LABRADOR

Quarts	0.00	6.40
½ Quarts	0.00	3.75

PAPIER D'EMBALLAGE

Papier brun en rouleaux	0.04	
Papier Manille en rouleaux	0.04½	
Le Papier Manille 12 x 17 est coté	1.00	

SAVON DE CASTILLE

Le savon de Marseille en morceaux se vend \$7.00 la caisse et de 17c à 18c la livre, poids net, blanc ou marbré.

HUILE DE CASTOR

Nous cotons: Grosse Doz.		
Boutelles de 1 oz	5.50	0.50
Boutelles de 2 oz	12.50	1.10
Boutelles de 4 oz	9.00	0.80
Boutelles de 4 oz	16.26	1.40

PEAUX VERTES

Boeuf inspecté No.	0.00	0.23
Boeuf inspecté No. 2.... 0.00		0.22
Boeuf inspecté No. 3.... 0.00		0.21
Veau No. 1..... 0.00		0.33
Veau No. 2 0.00		0.31
Agneau du Printemps	1.00	

FRUITS TEMPORAIRES DE CALIFORNIE

Poires Bartlett, la boîte	4.25	4.75
Prunes bleues, (crate de 4 paniers) la crate	0.00	2.75
Prunes rouges, (crate de 4 paniers), la crate	0.00	2.60
Pêches, boîtes, la boîte	2.25	2.50

FRUITS CANADIENS

Cerises rouges (paniers de 11 quarts) environ	1.25	1.50
Cerises rouges, (panier de 6 quarts)		0.75
Poires hâtives, (paniers de 11 quarts), environ		1.00
Pêches hâtives (paniers de 11 quarts), environ		1.00

BLEUETS

Bleuets extra fins du Sauguenay, boîtes de 18 quarts, la boîte	2.25	2.50
--	------	------

ORANGES SUNKIST

Valences de Californie "Sun-kist", grosseurs 96 et 100 . .	4.75	
Valences de Californie, "Sun-kist", grosseurs 126	5.00	

Valences de Californie, "Sun-kist", grosseurs, 150	5.25	
Valences de Californie, "Sun-kist", grosseurs, 176-200, 216 et 250	5.50	

CITRONS

Messina extra, de fantaisie, grosseur 300 boîtes seulement	8.00	8.50
--	------	------

BANANES

Port Lemon Jumbos, par bunch	2.25	2.75
--	------	------

PATATES NOUVELLES

Virginie, extra fines, le baril	4.25	4.50
---	------	------

LEGUMES

Patates douces, extra-fancy le panier	3.50	
Céleri, (12 têtes par bunches)..	1.50	
Melons d'eau (en barils de 6 à 8 melons), chaque	0.65	0.75
Concombres (Montréal), la douzaine	0.50	0.60
Choux (Montréal), la douzaine	0.75	0.90
Corn on Cob (Montréal), la douzaine	0.30	0.40

OIGNONS

Espagnols, en caisse d'environ 130 livres, la caisse	6.00	
--	------	--

DATES NOUVELLES

Hallowees, paquets d'une lb., la lb.	0.09	
Fine Hallowees, golden block, la lb.	0.08	
"Dromadaire", 30 paquets à la caisse, le paquet	0.11	

NOIX NOUVELLES

Noix en écailles, la livre	0.35	
Amandes en écailles, boîtes de 28 livres, la lb.	0.40	
Avelines fines, la livre	0.15	
Pécans, la livre	0.18	
Amandes, la livre	0.18	
Noix, la livre	0.16	
Peanuts Bon Tons, la livre	0.13	

THE

Congou commun	0.15	0.21
Thés noirs Ceylon:		
Pekoe	0.23	0.26
Orange Pekoe	0.23	0.23
Japan commun	0.19	
Japan médium	0.22	
Japan choix	0.27	
Japan choix extra	0.30	
Pinz Suez Young Hyson	0.15	0.18
Gunpowder commun	0.15	
Gunpowder médium	0.16	
Gunpowder Pea Leaf	0.21	
Gunpowder Pin Head	0.23	
Formosa Oolong	0.26	

HUILE DE FOIE DE MORUE

Nous cotons: \$5.70 à \$6.00 le gallon. Boutelle scarrées de 16 onces, \$7.00 la douzaine; chopines, \$4.50 la douzaine; ½ chopines, \$2.80 la douzaine.

HUILE DE RICIN PHARMACEUTIQUE

Nous cotons, au quart, par livre, 32½c le gallon, \$3.25 en estagnon, par livre, 0.34 à 0.35c.

EPINGLES A LINGE

Épingles ordinaires: Boîtes de 5 grosses, la boîte....	0.85	
Épingles à ressort: Boîtes de 2 grosses, la bte.....	0.90	

MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES

Nous cotons:		
Mèches No. 2.....lb.	0.30	
Mèches No. 1.....lb.	0.20	
Mèches No. 0.....lb.	0.16	
Brûleurs No. 3.....doz.	0.95	

Brûleurs No. 1.....doz.	0.70	
Brûleurs No. 0.....doz.	0.61	
Brûleurs, dessus verre (A) doz.	1.65	
Brûleurs, dessus verre (B) doz.	1.00	
Cheminées (climax) No. 2 doz.	0.65	
Cheminées (climax) No. 0 doz.	0.45	
Cheminées (Bonanza) No. 2doz.	0.95	
Cheminées (Bonanza) No 1doz.	0.75	

HUILE DE PETROLE

Nous cotons:		
Pratt's Astral Oilgal.	0.19½	
Standards Acmegal.	0.16	

HUILE DE COTON

Nous cotons:		
Au baril	1.50	1.60

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES

Nous cotons:		
Acide borique, bis d 336 lbs. lb	0.15	
Alun, barils de 336 lbs.....lb.	0.08	
Alun, barils de 112 lbs.....lb.	0.09	
Blanc de céruse, bris de 336 lbs.lb.	0.60	
Bois de campêche.....lb.	0.10	
Borax en cristaux, bris de 336 lbs.	0.08½	0.10
Boules à mites	0.16	0.20
Camomillelb.	0.00	0.80
Campêche (Extrait de) boîtes de 12 lbs...lb.	3.00	0.80
btes 24 lbs, pqt 1 lb., lb.	0.012½	0.14
Camphre, la livre.....	0.00	0.75
Carbonate d'ammoniaque, bris 112 bré., 4 lbs.....	0.16	0.20
Cire blanchelb.	0.40	0.45
Couperose, bris 370 lbs. lb.	0.02½	0.04
Crème de tartrelb.	0.60	
Gélatine rouge en feuilles (il n'y en a pas sur le marché).		
Gélatine blanche en feuillelb.	0.60	0.80
.doz.	0.00	1.50
Gomme arabiquelb.	0.00	0.45
Houblon pressélb.	0.20	0.22
Lessive commune	manque	
Lessive commune, grosse,	manque	
Paraffine pour cierges lb. 0.10	0.12	
Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac	0.70	
Poudre insecticidelb.	0.00	0.50
Résine blanchelb.	0.03½	0.05
Résine G., sulv. quart lb., 0.02%	0.04	0.04
Salpêtre en cristaux, bris., 112 lbs.	0.03	0.12
Sel à Médecinelb.	0.06	0.08
Soda à pâte 112 lbs.....	0.00	2.75
Soda à laver, 100 lbs.....	1.25	1.50
Soude caustique en mor. 100 lbs.	7.00	
.50 lbs.	0.00	
Soufre en bâtons, bris. 336 lbs	0.04	0.05
Vitriol, bris.	0.16	0.18
Soufre moulu, sacs 112 lbs.	0.03	0.03
Tourteaux de lin moulu, sac	1.95	2.10

VASFLINE

Nous cotons:		
"Bleu Seal" Blanche No 1.....grosse	10.00	
Blanche No 2.....grosse	9.20	
Jaune No 1.....grosse	6.72	
Jaune No 2.....grosse	4.40	

BOUGIES, CIERGES ET HUILES DE SANCTUAIRE

Nous cotons:		
B. Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs.: 6 à la lb.....lb.	0.00	0.09½
12 à la lb.....lb.	0.00	0.10
B. Paraffine, 6 à la lb... 0.09½	0.10	
B. Stéarique, 14 oz.	0.13	0.19
B. Stéarique, 16 oz.	0.23	0.24
B. Stéarique, 18 oz.	0.23	0.24
Cierges approuvéslb.	0.00	0.37½
Huile de 3 jours gallon..	2.65	2.75

Table Alphabétique des Annonces

Assurance Mont-Royal 26	Church & Dwight . . . 4	Gagnon, P.-A. 23	Martin, G.-E. 23
Baker & Co. (Walter) 8	Cis d'Assurance Mu- tuelle du Commerce 26	Garand, Terroux & Cie 23	Mathieu (Cie J.-L.) . 9
Banque d'Hochelaga . 24	City Ice 8	Gillett Co., Ltd., (E. W.) 12	McArthur, A. 32
Banque Nationale . . . 24	Clark, Wm. 8	Gonthier & Midgley . 23	McCaskey 11
Banque Molson 24	Connors Bros. 12	Grand Trunk Railway 4	Maxwells Limited . . . 32
Banque Provinciale . . 24	Cottam Bart 23	Hall Coal 18	Montbriand, L.-R. . . 23
Barnett, G. & H. 28	Couillard, Auguste . . 23	Heinz 6	Nicholson File 31
British Colonial Fire Ass. 27	Douglas (Lea & Per- rin) Couvert	Imperial Tobacco . . . 13	Nova Scotia Steel Co. 24
Brodie & Harvie . . . 8	Disston Saw 32	Jamieson 33	Prévoyants du Cana- da (les) 26
Bryant, Dunn & Co. . 24	Dom. Canners Co. Ltd. 3	Jennings 7	Pink 34
Burnett, A. 23	Eddy, E. B. Co. 9	Jonas & Cie, H. Couvert intérieur 2	Rolland & Fils, J.-B. . 23
Canada Life Assuran- ce Co. 26	Esinhart & Evans . . . 26	Lacaille, Gendreau & Cie 8	St. Lawrence Sugar Co 9
Canada Brush 18	Exposition de Québec 10	La Prévoyance 26	Sun Life of Canada . 26
Canada Starch . . Couvert	Fels 8	La Sauvegarde 26	United Shoe Machine- ry Co., Ltd. . . Couvert
C. P. R. 6	Fontaine, Henri 23	Leslie & Co., A. C. . . . 32	Western Ass. Co. . . . 26
Canadian Postum . . . 5	Fortier, oseph 23	Lewis Bros. 29	
Channell Chemical . . 7		Liverpool-Manitoba . . 26	
Caron 23			

Maison fondée en 1870.

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE
Ferrerrie et Quincallerie, Verres
à Vitres, Peintures, etc.

Spécialité: Peiles de toutes sortes
Nos. 232 à 239 rue S.-Paul
Ventes 13 et 14 S.-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voya-
geurs et fait bénéficier ses clients de
cette économie. Attention toute spé-
ciale aux commandes par la maille. Mes-
sieurs les marchands de la campagne
seront toujours servis au plus bas prix
du marché.

L.-A. CARON, Téléphone Bell

MAIN 3570

Comptable licencié

Institut des Comptables et Au-
diteurs de la Province de Québec,
48, Notre-Dame O., Montréal.

PAIN POUR OISEAU est le "Cot-
tam Bird Seed" fabriqué d'a-
près six brevets. Marchandise de
confiance; rien ne peut l'approcher
comme valeur et comme popularité.
Chez tous les fournisseurs en gros.

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure, type-
graphie, relief et gaufrage, fabri-
cation de livres de comptabilité.
Formules et fournitures de bureau
210 QUEST RUE NOTRE-DAME
(Angle de la rue S.-Pierre). MONTREAL

ALEXANDER BURNETT

Comptable, vérificateur, commissaire
pour toutes les Provinces

Règlement d'affaires de faillites

Bâtisse Banque des Marchands

Téléphone Bell Main 5300 MONTREAL

New Victoria Hotel

H. FONTAINE, Propriétaire
QUEBEC

L'Hôtel des Commis-Voyageurs
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

48 Ouest rue Notre-Dame, Montréal

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,
230 rue S.-André, Montréal.

G.-E. MARTIN

Comptable, Liquidateur et
Auditeur

211 Edifice McGill, Montréal

Téi. Main 5123.

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY
Licencié Inst. Comptable Comptable-Incorporé
GONTHIER & MIDGLEY
Comptables et Auditeurs
103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL
Téléphone MAIN 3701-510
Adresse télégraphique - "GONTLEY."

P.-A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ

(Chartered Accountant)

Chambres 815, 816, 817, Edifice
Banque Québec.

11 Place d'Armes, MONTREAL.

Téléphone Bell Main 4912.

LIVRES POUR

La Distribution de Prix 1916

Nous avons l'honneur d'an-
noncer que nous venons de rece-
voir un nouvel assortiment de
livres pur la distribution des
prix. Cette dernière importation
offre un ensemble complet d'ou-
vrages capables de répondre aux
besoins de toutes les conditions
de l'enfance et de la jeunesse
chrétienne. Nos séries sont de
tous les formats depuis l'in-32
jusqu'à la série in-folio, et sont
toutes revêtues de la haute ap-
probation des communautés ec-
clésiastiques.

LA COMPAGNIE J.-B. ROL-
LAND ET FILS,

No. 53 rue S.-Sulpice, Montréal.

LE MANUEL DU SPECULATEUR

contient les renseignements les plus intéressants sur les valeurs spéculatives. L'édition d'août sera bientôt prête à être distribuée.

Pour en recevoir gratuitement un exemplaire, il suffit de s'adresser à

M. PAUL de MARTIGNY

au Bureau de Montréal de la Maison

BRYANT, DUNN & CO.

Rue Saint-François-Xavier, Nos 84-88

TELEPHONE MAIN 4960

LA BANQUE MOLSONS

FONDEE EN 1855

Siège social - - Montréal

Capital versé - - - - - \$4,000,000

Fonds de réserve - - - - - 4,800,000

COLLECTIONS

Collections faites dans tout le Dominion par l'entremise de cette banque, et dans toutes les parties du monde civilisé, par l'entremise de nos agents et représentants. Remboursements promptement remis aux plus bas taux d'échange.

Emissions de lettres de crédit commerciales et de lettres circulaires pour voyageurs valables dans toutes les parties du Globe.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital autorisé \$5,000,000

Capital versé 2,000,000

Réserves 1,954,843

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

10 RUE AUBER,

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux plus bas taux.

Nova Scotia Steel & Coal Co., LIMITED

MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIE POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 lbs à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIECES DE FORGE, UNE SPECIALITE

Mines de Fer, Wabana, Terrebonne.—Mines Haut Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N.-E.—Laminaires, Forges et Ateliers de Finissage à New Glasgow. (N.-E)

Bureau principal: New Glasgow (N.-E)

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISE \$2,000,000

CAPITAL VERSE ET RESERVE (au 31 déc. 1915) . . 1,650,000

75 Succursales dans les Provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: M. H. LAPORTE, de la maison Laporte Martin, limitée. Administrateur du crédit foncier-franco-canadien.

Vice-Président: W-F CARSLEY, capitaliste.

Vice-Président: TANCREDE BIENVENU, Administrateur Lake of the Woods Milling Co., limited.

M. G-M BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."

L'Hon. ALPHONSE RACINE, Conseiller législatif, président de la maison de gros Alphonse Racine limitée.

M. L.-J-O BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin ltée.

M. M. CHEVALIER, directeur général Crédit foncier franco-canadien.

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires-censeurs)

Président: l'hon. sir ALEXANDRE LACOSTE, C. R., ex-juge en chef de la cour du banc du roi.

Vice-Président Docteur E-P LACHAPPELLE, Administrateur du Crédit foncier franco-canadien.

L'HON. N. PERODEAU N. P., Ministre sans portefeuille dans le gouvernement du Québec.

BUREAU PRINCIPAL

Directeur gérant général: M. TANCREDE BIENVENU

M. M. LAROSE, inspecteur en chef; M. J-A TURCOT, inspecteur;

M. A. THIBAULT, assistant inspecteur; A. GIROUX, secrétaire.

Correspondants à l'Etranger: Etats-Unis: New York, Boston, Buffalo, Chicago; Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL VERSE ET FONDS DE RESERVE \$ 7,700,000.00

TOTAL DE L'ACTIF 34,515,873.93

DIRECTEURS: J-A Vaillancourt, Président; l'hon. F-L Bésique C.R. Vice-Président, E-H Lemay, Alph. Turcotte, l'hon. J.M Wilson, W. Bonner, A-A Larocque.

Beaudry Leman, gérant général; Yvon Lamarre, inspecteur; J-C Thivierge, contrôleur; F-G Leduc, gérant du bureau de Montréal; P-A Lavallée, assistant gérant.

BUREAU PRINCIPAL — 95 rue S.-Jacques — MONTREAL.

128 Succursales en Canada, dont voici les principales:

MONTREAL:	QUEBEC (Suite):
95 rue S.-Jacques	L'Assomption
1630 rue S.-Jacques	Longue-Pointe
2214 est rue Ontario	Longueuil
272 est rue S.-Catherine	Louiseville
737 est avenue Mont-Royal	Lachine
1126 est avenue Mont-Royal	Mariville
711 est rue S.-Catherine	Mont-Laurier
1298 est rue Ontario	Pointe-Claire
Hochelaga	Quebec: rue S.-Pierre
1184 rue S.-Denis	rue S.-Jean
Notre-Dame de Graces	S.-Roch
629 ouest rue Notre-Dame	S.-Sauveur
2267 ave. Papineau	Lamoillon
Pointe S.-Charles	S.-Camille-de-Bellechasse
Angle Cadieux et Rachel	S.-Claire
Angle S.-Denis et Roy	S.-Ephrem-de-Tring
2490 rue S.-Hubert	S.-Gabriel-de-Brandon
S.-Henri	S.-Geneviève-de-Pierrefonds
1907 Boulevard S.-Laurent	S.-Geneviève-de-Batiscan
191 ouest rue S.-Viateur	S.-Hyacinthe
8108 Boulevard S.-Laurent	S.-Jacques-l'Achigan
Cote des Naiges	S.-Jérôme
Maisonneuve	S.-Justine-de-Newton
Outremont	S.-Lambert
Pointe-aux-Trembles	S.-Laurent
Rosemont	S.-Pie-de-Bagot
Tétrautville	S.-Rémi
Verdun	S.-Thècle
Viauville	Sherbrooke
Ville Emard	Sorel
Villeray	South-Durham
QUEBEC.	Trois-Rivieres
Amos	Trois-Rivieres, Notre-Dame
Beauharnois	Valleyfield
Berthierville	Varenes
Cabano	Victoriaville
Cartierville	ONTARIO: Hawkesbury
Chambly	Vankleek Hill
Farnham	MANITOBA: Winnipeg
Granby	ALBERTA: Edmonton
Hébertville Station	SASKATCHEWAN:
Joliette	Prince-Albert
Laprairie	

Tout dépôt d'un dollar ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an

FINANCES

LA NOTE AMERICAINE

Ce qui devait arriver arrive: nous avons eu la reprise ici même prévue et annoncée. Il est remarquable que ce mouvement se produit précisément à l'heure où le cours du blé monte par sauts et par bonds. Cette particularité permet de croire que la force d'expansion des valeurs est grande car la hausse des grains a généralement pour corollaire la baisse du marché.

On a dit de la reprise d'aujourd'hui qu'elle n'était que la réaction des six semaines de recul que nous venons de subir, et des opérations hâtives de couverture des baissiers. Il y a de cela, évidemment, mais, il y a autre chose qu'il suffit de n'être pas aveugle pour voir. Il y a que les États-Unis, après être devenus les banquiers du monde, sont en train d'accaparer l'or. Ils possèdent de ce fait une puissance financière telle que le monde n'a pas vu la pareille. Il y a que les commandes de matériel de guerre, de rails et d'acier sous toutes les formes dépassent la capacité de production de l'industrie. Il y a encore que la hausse des grains

est exagérée et que sans être parvenue peut-être à son point extrême de développement, elle ne correspond déjà plus à la réalité des dégâts causés par la rouille. D'ailleurs la récolte fut-elle encore plus gravement déficitaire qu'on ne dit, il y a celle de l'an dernier dont les entrepôts sont encore à moitié remplis. Enfin, il y a que la grande menace de grève du prolétariat du rail a virtuellement disparu de Wall Street. Les compagnies ont en effet demandé l'arbitrage et les chemins, ainsi qu'il était à prévoir, l'ont accepté.

Tels sont quelques-uns des faits sur lesquels s'appuie notre conviction que nous sommes au début d'une longue période d'activité et de hausse. Bien entendu cette reprise sera coupée de temps d'arrêt et de réactions, mais d'ici deux mois, la marche des valeurs sera dans l'ensemble, en montée.

Nous avons eu aujourd'hui une assez vive avance: il suffirait à l'opérateur d'attendre la réaction à prévoir pour s'engager avantagusement.

BRYANT, DUNN & CO.

LES TRIBUNAUX

LES TRIBUNAUX DE LA CAMPAGNE

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE.— PROVINCE DE QUEBEC

Mtl. Investment Cie v. Mathias Potel, Maniwaki, \$142.
 Can. Law Books v. Narcisse Lord, S.-Jean.
 Can. Law Books v. Pierre Trahan, S.-Jean, \$54,346.
 A. Grenier v. Ernestine Bélanger, S.-Rose.
 A. Grenier v. M.-Jos. Fortin, jr., S.-Rose, \$199.
 J.-C. Descary v. Fred. Edwards Dorval, \$145.
 Prudential Trust Cie, Ltée v. Succession Edward Cavanagh, Westmount, \$20,000.
 Ludger Gravel v. Pierre-Chas. Couture; Jos.-Isidore Piché et Couture et Piché, Verdun, \$482.
 J.-T. Stanger v.-M. Hackett et Pat-M. Fosbre, Verdun, \$252.
 Cie Terrains Banlieue v. Honoré Cardinal, Nouveau Salaberry, \$159.
 Cie Terrains Banlieue v. Amédée Castonguay, Vaudreuil, \$1,005.
 Ville Montréal Nord v. Ville de Maisonneuve, Maisonneuve, 1re classe.
 M. Laberge v. F.-D. Laviguer, Beloeil, \$119.
 M. Laberge v. P. Desjardins, Sorel, \$3,876.
 E. Major v. J. Tobin, Ottawa, \$100.
 Mme Fleur-Angé Clough-Brouillette, S.-Geneviève, \$1,007.
 Henri Durieux v. Adélaïde Soucy, Drummondville, \$104.
 Jos. Ward v. Cercle Agricole Rapide, Rapide de l'Original, \$221.

H. Blachford v. H.-P. Diplock, S.-Lambert, \$1,278.
 M. Quenneville v. Raoul Larivé, S.-Vincent de Paul, \$2,000.
 McDonald et Dibblee v. Nova Scotia Const., Sydney, \$5,565.
 J.-A. Laferté v. C.-E. Larouche, L'Assomption.
 J.A. Laferté v. Ernest Talbot, Ile Verte, \$238.
 A. Bastien v. Raoul Larivée, N.P., S.-Vincent de Paul, \$3,308.
 Aldéa Lalonde-Poirier v. Mélina Gauthier; Mme Théophile Lalonde et Jos.-G. Lalonde, S.-Télesphore, \$192.
 Isale Deschamps et al v. Jos. C'outier, Canton Boyer, 1re classe.
 C. Dionne v. J. Letourneau, Grand-Mère, \$357.
 M. Bessette v. C.-A. Perreault, S.-Louis-de-Bonsecours.
 Berthe Brunet-Perron v. Ville de Beaconsfield, Beaconsfield.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Adolphe Drapeau, Sault au Récollet, \$165.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Will. Allaire, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Vincent Lortie, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Jos. Prévost, S.-Vincent de Paul.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Elle Dubuc, Pont Viau.
 Cie Minière Vallée S.-Maurice v. Chas.-Ed. Gagnon, Pont Viau.
 R. Macfarlane et Cie v. Léo-M. Glasson, Outremont, \$7,015.
 J.-A. B-gin, N.P. v. Wilbrod Pagneulo, S.-Trinidad, Colorado, \$1,150.
 Trust et Loan Cie of Can. v. Aug. Larouche, S.-Henri-de-Taillon, \$1,102.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE.—PROVINCE DE QUEBEC.

Can. Cycle v. Jos. Maranda, Charney, \$105.
 J.-J. Briard v. Sam Pafler, S.-Julie Verchères, \$310

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT — PROVINCE DE QUEBEC

Wm. Gray Fils v. Nap. Pothier, S.-Thècle, \$37.
 Massey Harris v. Adélaïde Lavergne, Moulin Fontaine, \$92.
 Wm. Gray v. Omer Marquis, S.-Henri, \$26.
 Canada Cycle v. J. Bélanger, Father Point, \$75.
 Montreal Dairy v. E. Racine, Calumet, \$15.
 Matthews Lowers Ltée v. M. Pengersh, Les Cèdres.
 J. Lanthier v. J. Bleau, Pointe-Claire, \$32.

LES TRIBUNAUX DE LA VILLE

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE.— PROVINCE DE QUEBEC

H. Bourdon et Cie v. Léo Rodgers, Ls. McLean; Frank Johnston, Olivier McBride; Sam Walker, M. Hill; Percy Burton, M. Kavanagh et M. Garrison, Montréal, \$139.
 Albert Gauthier v. Albert-A. Chamberland, Montréal, \$1,200.
 Henri Proulx v. Jos. Sauvé, N.P., Montréal, \$98.
 Crédit Foncier v. Mary-Anna McDonald; Mme Dumont-Laviolette et Théo. Ménard, Montréal, \$12,297.

(A suivre page 30).

Les Prévoyants du Canada Assurance fonds de pension

Capital autorisé \$500,000
Actif du fonds de pension,
le 30 juin 1916. 871,994.60

ACHETEZ DES PARTS DES PREVOYANTS DU CANADA.

Parce que c'est un placement sans pareil;
Parce que c'est avec la plus petite prime, la plus grosse rente;
Parce que c'est la seule Compagnie à "Fonds Social" faisant une spécialité de fonds de pension.
TOTAL de l'actif du fonds de pension seulement \$819,945.16.

ANTONI LESAGE, gérant général.
BUREAU PRINCIPAL:
Edifice "DOMINION" 128 rue S.-Pierre, Québec.
BUREAU A MONTREAL
Chambre 22, Edifice "La PATRIE";
X. LESAGE, gérant.

A Propos de la "Canada Life"

Les agents de la "Canada Life" ont fait en 1915 pour \$1,000,000 de plus d'affaires en Canada que l'année précédente.

La "Canada Life" a payé aux porteurs de polices, en 1915, \$7,822,201, soit plus de \$2,000,000 de plus que les paiements pour les mêmes fins de n'importe quelle année précédente et les dividendes des porteurs de polices ont absorbé la majeure partie de cette somme.

Le revenu de la "Canada Life", en 1915, a été de \$9,333,632.19, soit le plus élevé dans les annales de la compagnie.

L'excédent gagné s'est élevé à \$1,480,866.

Le total des dividendes payés aux porteurs de polices, en 1915, a été de plus de \$2,800,000.

HERBERT C. COX

Président et gérant général

IMPRENABLE

ACTIF \$74,326,423
Augmentation pour
1915 10,138,767
ASSURANCES EN VI-
GUEUR 257,404,160
Augmentation pour
1915 39,104,325
SURPLUS NET NON
DISTRIBUE 7,545,591
Augmentation pour
1915 1,041,797

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA
SIÈGE SOCIAL—MONTREAL

ASSUREZ-VOUS DANS La Sauvegarde

- 1o PARCE QUE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5o PARCE QUE Par-dessus tout, elle est une compagnie Canadienne-Française et ses capitaux restent dans la Province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège Social:—Angle des rues Notre-Dame et S.-Vincent, Montréal

La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie
Actif excédant - - - \$700,000
DEPOT AU GOUVERNEMENT
en conformité de la nouvelle loi des
Assurances de Québec, à Edouard VII,
Chap. 69.
Bureau principal:
181 rue Girouard S.-Hyacinthe.

ASSURANCES

Cautiionnements
Judiciaires
Garantie de Contrats
Fidélité des Employés

Vie, Accidents, Maladies
Vol, Bris de Glaces
Attelages
Responsabilité
de Patrons et Publique
Pharmaciens, Automobiles

LA PREVOYANCE

160 rue S.-Jacques, Montréal
TEL. MAIN 1626
J.-C GAGNE, gérant général

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851
ACTIF, au-delà de - - \$3,000,000
Bureau Principal: TORONTO
(Ont.)

W. R. BROCK, Président
W. B. MEIKLE
Vice-Président et gérant général
C. C. FOSTER, Secrétaire
Succursale de Montréal:
61, RUE SAINT PIERRE
ROBT. BICKERDIKE, gérant

l'Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)
BUREAUX: EDIFICE LEWIS
17 rue S.-Jean, Montréal
l'hon. H. B. Rainville, Président
E. Clément, Jr., gérant général

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest
et l'avenue Union, MONTREAL
DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Président et directeur gérant; Lewis Laing, Vice-Président et Secrétaire; M. Chevallier; A.-G. Dent; T.-J. Drummond; John Emo; sir Alexandre Lacoste; Wm. Molson Macpherson; J.-C. Rimmer; sir Frederic Williams-Taylor, L.L.D.



ESINHART & EVANS Courtiers d'Assurance

— BUREAU —
EDIFICE LAKE OF THE WOODS
39 rue S.-Sacrement
Téléphone Main 553 MONTREAL

ASSURANCES

LE COTE COMERCIAL DE LA MUTUALITE

Pourquoi prendre la protection de l'assurance de famille dans la mutualité?

Elle fortifie la famille aux jours de grand besoin, elle donne une éducation aux enfants et laisse entrevoir un brillant avenir, en développant une sorte de responsabilité.

C'est la mesure la plus sûre d'être préparé, nous donnant les moyens nécessaires de pouvoir payer nos obligations, de rencontrer le paiement de l'hypothèque, elle donne du courage aux pauvres et augmente le contentement du riche. Elle permet à la veuve d'avoir du crédit — un certificat sans prix de l'amour d'un homme pour sa famille.

C'est une coopération intelligente, secondée par la prudence commerciale dans l'accomplissement d'une succession, qui est pratiquement impossible à l'homme ordinaire en aucune autre façon. Elle capitalise l'amour d'un homme et multiplie ses capacités dans sa communauté. Elle offre le moyen le plus sûr de service coopératif entre un homme et ses concitoyens. Elle est essentielle pour maintenir la structure sociale, la stabilité commerciale et la sécurité financière de la famille lorsque le gagne-pain n'y est plus.

Par la protection de l'assurance mutuelle, les enfants ont une meilleure chance dans la vie, et c'est la garantie d'un bon citoyen. Elle offre ses services à tout homme qui en est digne, et porte

le risque de la vie, risque qu'aucun homme peut porter seul.

Ce danger dans le cas d'une seule vie, pour un homme qui porte le risque lui-même, est très grand — pour la société, l'élément de danger est entièrement enlevé.—Bee Hive.

PROTECTION CONTRE LE FEU PAR LES CHEMINS DE FER

Les chemins de fer ont obtenu des résultats notables.

Le travail de protection, effectué pour la protection des chemins de fer contre le feu, au cours de 1915, a donné de bons résultats; il a été conduit pendant les quatre dernières saisons conformément aux règlements de la Commission des Chemins de fer. Les diverses organisations fédérales et provinciales y ont largement contribué, et les chemins de fer, sauf un petit nombre, y ont prêté leur concours efficace.

On a mentionné 686 feux survenus dans les sections boisées, sur un espace de 300 pieds des lignes de chemins de fer soumis à la juridiction de la Commission. De ce nombre 43.4 pour cent ont été définitivement attribués aux chemins de fer; 27.8 pour cent à des causes connues autres que les chemins de fer, et 28.8 pour cent à des causes inconnues. Du total de l'étendue brûlée, s'élevant à 37,263 acres, 33.1 pour cent sont imputés aux chemins de fer 20.9 pour cent à des causes connues autres que les chemins de fer, et

46 pour cent à des causes inconnues. Le dommage total causé est porté à \$74,256. Les chemins de fer sont responsables seulement de 11.2 pour cent, les causes connues, autres que les chemins de fer, y ont contribué 24.2 pour cent, et 64.6 pour cent sont attribués à des causes inconnues. Donc les chemins de fer, à l'exception de ceux du Gouvernement et de quelques-uns de ceux chartrés par les provinces, sont accusés d'avoir été la cause de la moitié du nombre total des feux qui ont pris naissance dans l'espace de 300 pieds de la voie; ces feux ont brûlé moins d'un tiers de l'étendue sus-mentionnée, et causé seulement un dixième du dommage total. Ces chiffres montrent que les chemins de fer ont déjà fait beaucoup de progrès, étant donné que ces 10 pour cent du dommage atteignent moins de \$8,400. C'est une preuve que les employés des chemins de fer se sont montrés habiles à éteindre les feux attribués à ces routes, aussi bien que ceux provenant de causes étrangères.

Les causes de tous les feux signalés sont réparties comme suit: locomotives, 33.9 pour cent; employés de chemins de fer, 9.5 pour cent; vagabonds, etc., 11.4 pour cent; colons, 12.5 pour cent; autres causes connues, 3.9 pour cent; causes inconnues, 28.8 pour cent. On peut donc voir que la négligence des colons et des vagabonds est une cause de dangers graves le long des lignes de chemins de fer, car ils forment ensemble environ un quart du total des feux signalés.

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

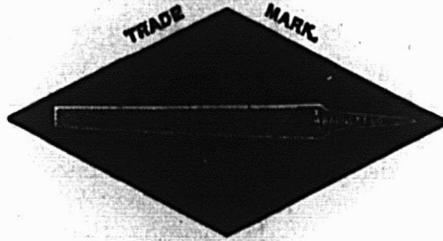
CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

FABRIQUE DE LIMES BLACK DIAMOND

ETABLIE EN 1863

Douze Médailles de
Récompense aux
Expositions
INTERNATIONALES



INCORPORÉE EN 1895

Grand Prix Spécial
MÉDAILLE D'OR
Atlanta, 1895.

Catalogue envoyé gratuitement sur demande à toute personne intéressée dans le commerce de limes.

G. & H. BARNETT COMPANY, - - - Philadelphia, Pa.

Propriété exploitée par la Nicholson File Co.

(Suite de la page 19).

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce onzième jour de juillet 1916.

C.-J. SIMARD,

4f Sous-secrétaire de la province.
C.-J.-E. CHARBONNEAU,
Notaire, procureur des requérants.

"COMPAGNIE FONCIERE METROPOLITAINE"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-unième jour de juillet 1916, constituant en corporation MM. Louis-A. Guilmond, notaire, Francis MacKay, notaire; Lucien Morin, étudiant; Elise Godbout, caissière; Esther de la Martellière, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir, posséder, exploiter, vendre, aliéner et louer toutes espèces de biens mobiliers et immobiliers, terrains, mines, carrières, pouvoirs d'eau, fabriques et industries quelconques, marques de commerce, créances et biens mobiliers de toutes sortes, y compris le droit de faire le commerce de tous matériaux, marchandises, pro-

priétés mobilières et immobilières, de les hypothéquer, vendre, échanger ou autrement aliéner, construire et exploiter, et faire toutes affaires se rapportant à ces objets;

Acquérir les biens et affaires, en tout ou en partie, de toutes personnes ou compagnies en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, ou se fusionner avec elle ou vendre ses biens et affaires à toutes telles compagnie ou personnes, y compris les actions et obligations de toutes telles compagnies, et payer pour telles acquisitions en actions, obligations ou autres valeurs de cette compagnie et de toute autre, souscrire ou autrement acquérir et détenir des actions dans toutes autres compagnies foncières; vendre ou transiger sur ses biens pour toutes considérations que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour actions, débetures, obligations ou autres garanties de toutes autres compagnies; signer, accepter et endosser tous billets promissaires, lettres de change, mandats et autres valeurs négociables, faire des avances en argent ou prêts aux clients ou autres personnes ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution de tous contrats;

Agir comme agents ou courtiers dans toutes affaires de la nature de celles

mentionnées ci-dessus, soit à titre de principal ou d'agents;

Rémunérer par paiement en argent, actions ou obligations de cette compagnie, ou de toute autre manière, toutes personnes ou corporations pour services rendus, émettre et allouer des actions acquittées, bons ou obligations de cette compagnie ou de toute autre en paiement de tels services, ainsi qu'en paiement de toutes affaires, droits ou privilèges, actions ou autres valeurs que la compagnie peut légalement acquérir en vertu de ses pouvoirs; et généralement faire toutes transactions mobilières et immobilières et toutes choses se rapportant comme principal ou accessoire aux objets ci-dessus mentionnés, sous le nom de "Compagnie Foncière Métropolitaine", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en vingt mille (20,000) actions d'une piastre (\$1.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour de juillet 1916.

C.-J. SIMARD,

4f Sous-secrétaire de la province.

DANS LA PROVINCE

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

LEVIS

- Vente, Dame Ph. Dorval à Joseph Gosselin, Lévis.
— Dame Nap. Lamontagne à Dame Jean Forgues, Lévis.
— Dame Louis Lemieux à Aristide Moreau, S.-Henri.
— Jean Turgeon à "La Cité de Lévis", Lévis.
— Joseph Couture à Georges Couture, Lévis.
— Matias Marcheterre à F.-X. Marcheterre, S.-Lambert.
Ouverture de Crédit, "La Caisse Pop. de Lévis" à Joseph Bégin, Lévis.
Donation, J.-B. Ouot à La Corp. Archiép. Catholique de Québec, S.-Etienne.
— Gabriel Lemieux à Alfred Lemieux, S.-Jean.
Obligation, Raoul Kirouac à Th. Mahcny, S.-David.
— Ludger Saindon à J.-A. Gagné, Lévis.
Testament, Arthur Dion, Lévis.
— Joseph Morin, S.-Lambert.
Déclaration Société, Etna Insurance Co., Lévis.
Quittance, "La Caisse Pop. de Lévis" à Pierre Bégin, Lévis.
— Delle Henriette Dussault à Alexandre Lafrenale, Bienville.
— Dame C.-A. Ruel à Joseph Fournier, Lauzon.
— Rodolphe Auclette à Ludger Saindon, Lévis.
— Emile Brouard à Philémond Couture, S.-Henri.
— Théophile Carrier à Armand Girard, Lévis.

RIMOUSKI

- Vente, Vital Boucher à Désiré Boucher, S.-Mathieu.
— Désiré Boucher à Napoléon Fournier, S.-Mathieu.
Maine-levée, Veuve Pierre Ouellet à Pierre Ouellet fils, S.-Flavie.
Mariage, Isidore Desrosiers à Alice Dubé, S.-Luce.
Donation, Philadelphie Desrosiers à Midère Desrosiers, S.-Luce.
Echange, Auguste Bérubé à F. Bérubé Frère, S.-Gabriel.
Vente, Félix Ouellet à Louis Thériault, S.-Octave.
Obligation, Midore Michaux à Calixte Michaud, Bic.
Vente, Charles Brassard à Floriant et Th. Rouleau, S.-Angèle.
— Damase Caouette à J.-B. Gagnon, S.-Donat.
Mariage, J.-Nap. Vignola à Albertine Poirier, S.-Blandine.
— J.-B. Gagné à Marie-Anna Ruest, S.-Blandine.
— Armand Lamontagne à Ida Pelletier, Rimouski.
Quittance, Ferdinand Dupuis à Philippe Migneault, S.-Donat.
Réméré, J.-B. Gagnon à Anselme Côté, S.-Donat.
Testament, D.-Philomène Vignola à Adélaïde Vignola, S.-Blandine.
Donation, Joseph Brisson à Joseph Proulx, S.-Blandine.
Convention, Fortunat Ringuet à Cyrille Têtu, Rimouski.
Cession, Josep Collin à De Jean Pineau, Rimouski.
— Emile Lepage à Séraphin Vachon, Rimouski.

(A suivre page 31).

BLACK DIAMOND

Finl ciré et étiqueté

Le meilleur Hickory, 30, 32 et 36
pouces. Garanti tout Blanc et de
qualité uniforme.

Chaque Manche dans un Sac en Pa-
pier.

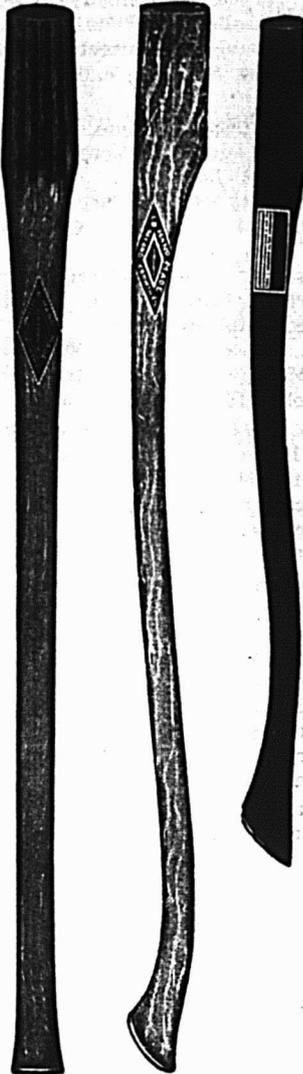
Deux Douzaines par Crate.

Le Meilleur Manche qu'il soit possi-
ble de produire.

*De Bons Profits pour vous et un écoule-
ment rapide du stock.*

Songez au joli commerce que vous pouvez édi-
fier sur un assortiment de

Manches de Haches de Haute Qualité
pris à même notre stock considérable



Gold Coin—Pour simple taillant seulement.

36 pouces. Hickory seconde crue, aminci et poli à la main; Blanc avec rayures rouges. Exempt de noeuds et de fentes. Finl ciré et étiqueté. Chaque manche dans un sac en papier; Deux douzaines par crate.

Un joli manche pour lequel il n'y a jamais de plaintes.



Indiana — Pour simple taillant seulement.

36 pouces. Tourné à l'usine d'Hickory blanc et rouge mélangé avec quelques rayures et mouchetures, tourné à la machine et étiqueté. Ils sont de beaucoup, de meilleurs manches que les articles à bas prix vendus pour cette qualité de marchandise. Deux douzaines en Crates doublées en papier.



White Oak—Pour simple taillant seulement.
36 pouces, chêne de première qualité, étiqueté.



Beauce Pattern—Pour simple taillant.

Hickory seconde crue, 32 pouces. No 2. Belle qualité d'hickory, 32 pouces. Erable, 30, 32 pouces Chêne blanc de choix, 32 pouces.

Black Diamond—Pour haches à double taillant,
en Hickory, 36 pouces.

Black Diamond—Pour haches à simple taillant,
en Hickory, 30, 32 et 36 pouces.

Black Diamond—Pour garçons
en Hickory, 28 pouces; finl ébène.

*Commandez de bonne heure pour
envoi immédiat.*

Nous sommes de rapides expéditeurs.



Pioneer—Pour double taillant,
36 pouces.

Pioneer—Pour simple taillant,
32 et 36 pouces.

En hickory de bonne qualité tourné à la machine, avec ça et là des rayures et des mouchetures. Poli et étiqueté.

LEWIS BROS., LIMITED, MONTREAL

DISTRIBUTEURS EN GROS

TOUT CE QUI SE FAIT EN QUINCAILLERIE

FOURNITURES POUR PLOMBIERS ET CONSTRUCTEURS DE VOIES FERREES.

ARTICLES DE SPORTS, COUTELLERIE, TOITURE PREPAREE, PEINTURES ET VITRES.

LA CONSTRUCTION

LA CONSTRUCTION

Semaine du 5 au 12 août

Entrepôt, Québec. Propriétaire: Conseil de Ville. Secrétaire: Aug. Malouin.

Ecole, \$18,000. Laval de Montréal, Qué. Propriétaire: Bureau de la Commission scolaire. Secrétaire: Jos. Jean. Pointe aux Trembles.

Maison d'affaires, \$20,000. Trois-Rivières, Qué., Du Platon. Propriétaire: A. P. Gouin.

Collège, \$30,000. Québec, rue Chaulciale, rue Cook. Architecte: Tanguay et Lebon, 20 d'Alguillon. Contracteurs généraux: Jincherson et Lalonde, 325 rue Richardson.

Magasin et Résidence, \$7,500. Trois-Rivières, rue Notre-Dame. Propriétaire: Geo. Barakatt, 162 rue Notre-Dame. Architecte: Chas. Lafond, 16 Bonaventure. Contracteur général: C. Bellefeuille, rue Notre-Dame.

Magasin et résidence, \$2,500. Montréal, rue Notre-Dame. Propriétaire: Mme Décarie, rue Notre-Dame Ouest.

Résidence, \$3,000. Québec, rue Kirouac. Propriétaire: Chs. Auclair, 181 rue Franklin.

Réparation d'un magasin, \$3,000. Québec, rue S.-Joseph. Propriétaire: La Cie Paquet, Ltée.

Maison, \$13,000. Sherbrooke, rue Drummond. Propriétaire: A.-M. Sangster, rue Drummond.

Résidence, \$1,000. Montréal, Qué. Propriétaire: Chs. Charfer, 20 rue Unversité.

Plans pour manufacture de laine. Way's Mills, Qué. Propriétaire: Barnston Woollen Mills.

Résidence, \$3,000. Sherbrooke, rue Craig. Propriétaire: A. Crabonneau, a.s. Fairbanks Co.

Ecole, Verdun, Qué. Propriétaire: Bureau de la Commission scolaire. Secrétaire: O. Deguire, 46 rue Church.

Ecole S.-Léon de Westmount, Qué. Secrétaire: O.-S. Cyr, 360 ave. Clark. Magasin et 2 résidences, \$3,800.

Montréal, rue Davidson. Propriétaire: A. Bounader, 2163 rue Ontario E. Architectes: Vieu et Venné, rue S.-Gabriel.

Garage, \$2,000. Westmount, Prince Albert av. Propriétaire: S. Harrison, 323 Prince Albert. Architecte: Sydney Comber, 121 rue Bishop.

Ecurie et entrepôt, \$3,000. Québec, rue S.-Roch. Propriétaire: Standard Chemical Co., 92 rue S.-Roch.

Station de feu, Québec. Propriétaire: Conseil de Ville.

Ecole, Montréal, S.-Henri. Propriétaire: Bureau de la commission scolaire. Secrétaire: M. Henrichon.

Ecole, \$92,000. Longue-Pointe, Qué. Propriétaire: Bureau de la commission scolaire. Secrétaire: J.-A. Pilon. Arch: H. Bergeron. Contracteur: H. Tessier, 656 Parc Lafontaine.

Entrepôt, Québec. Propriétaire: Conseil de Ville, Québec.

Résidence, \$22,600. Outremont, rue Rockland. Propriétaire: J.-C. Gagné, 465 Durocher. Architecte: W.-J. Wright.

Pertes faites par le feu, \$60,000. Couvent et collège. S.-Anne de la Pocatière.

Magasin, Granby, rue Main. Propriétaire: Monty Bros.

Résidence, Montréal, 905 rue Dorchester ouest. Propriétaire: Sir Thos. Shaughnessy, 905 rue Dorchester ouest.

Architecte: H.-E. Prindle, édifice New-Birks.

Cottage, Outremont, Qué. Propriétaire: F. Tremblay. Architecte: R. Gariépy, 25 rue S.-Jacques.

Théâtre, \$40,000. Maisonneuve, Ontario annexé Lasalle. Propriétaire: Théâtre Maisonneuve. Architecte: Raoul Gariépy, 25 rue S.-Jacques. Capacité: 1,000 sièges.

Cottage, Outremont, Qué. Propriétaire: O. Mathieu. Architecte: R. Gariépy, 25 rue S.-Jacques.

Résidence, \$3,000. Québec, chemin Charlesbourg. Propriétaire: Geo. Ardouin, 52, 6ième avenue.

2 résidences, \$4,000. Montréal, rue Robert. Propriétaire: J.-O. Dépatie, 1733 rue S.-Catherine ouest.

Magasin, 3 résidences, \$3,000. Montréal, rue Mousseau. Propriétaire: Mme J.-E. Labellé, 1954 Chateaubriand.

Magasin, \$1,725. Montréal, rue Montmorency. Propriétaire: Canada Sugar Refining, 150 Montmorency.

Résidence, \$4,000. Québec, chemin Canardière. Propriétaire: O. Hewe, 36, 6ième avenue.

2 résidences, \$3,000. Montréal, rue Cadillac. Propriétaire: E. Sauvageau, rue Cadillac.

Résidence, \$4,000. Québec, rue Stadacona. Propriétaire: Jos. Charland, 270 rue Richelleu.

Résidence, \$4,000. Québec, rue Annie. Propriétaire: H.-C. Cauchon, 72 rue Lamontagne.

Entrepôt, \$3,000. Québec, rue Charest. Propriétaire: Elle Amyot, 42 S.-Foy. Contracteur général: M. Cauchon, 307 Richardson.

Eglise, Beauport, Québec. Propriétaire: La Fabrique de Beauport. Curé: L.-A. Déziel.

LES TRIBUNAUX

(Suite de la page 25).

A. Rhéaume v. Geo.-W. Parent; Mme Joséphine Galarneau; Mme E.-L. Ethier et Bernard Book Store, Montréal, \$168.

H. Robert v. Léo Martineau; J.-G. Manseau et Albert Aumond, Montréal, \$1,579.

D. Héту v. Ephraim Charette, Montréal, \$183.

D. Héту v. Avila Cusson, Montréal, \$135.

Bank of B. N. America v. David Deschamps, Montréal, \$4,603.

Elliott et Cie v. Ed. Sénécal, Montréal, \$475.

Jas. McNally v. Canada-Cement Cie, Montréal, \$384.

Elliott et Cie v. Joséphine Sauvageau; Mme Ed. Sénécal et E. Sénécal Reg., Montréal, \$1,133.

J.-G. You v. Henri Mercier, Montréal, \$180.

Elle Benoit v. Roméo Paquette et A. Paquette et Cie, Montréal, \$1,010.

C.-W. Lindsay, Ltée v. Arthur Maréchal, Montréal, \$226.

Cie Terrains Suburbains Montréal v. E.-D. Charbonneau, Montréal, \$116.

McFarlane Hodgson v. J.-P.-R. Drouin et Mme Oct. Drouin, Montréal, \$152.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE—PROVINCE DE QUEBEC

Douglass Bros. v. Jos. Marcotte, Montréal, \$119.

Commercial Properties Ltée v. Hamilton Brass Mfg. Cie, Ltée, Montréal, \$1,344.

Matthews Thompson v. J.-D. Lafleur, Montréal, \$217.

L. Casill v. B. Loreto, Montréal, \$200. M.-F. Beach Cie, Ltée v. Fleury Furniture Cie, Montréal, \$200.

J.-E. Hardy v. Marie Marchand et vir et Mme J.-E. Christin, Montréal, \$1,929.

Rufes oyce v. Euclid Côté; Donat Côté et Mtl. Pile et Lumber Cie, Montréal, \$140.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT — PROVINCE DE QUEBEC

L. Boivin v. Jos. Lauzon, Montréal, \$19.

J.-P. Lapierre v. Pierre Clouâtre, Montréal, \$28.

J.-P. Lapierre v. J. Chambers, Montréal, \$4.

Max. Shulack v. Myer Jolaselsky, Montréal, \$30.

Succession J.-A. Roy v. Art. Chevalier, Montréal, \$15.

A. Rinfret v. J.-L. Rinfret, \$75

F. S.-Aubin v. J.-Z. Bonin, Montréal, \$20.

L. Goldfine v. M. Taflot, Montréal, \$98

J. Leprohon v. T. Fournier, Montréal, \$69.

Léo Robert v. Adélar Martel, Montréal, \$25.

C.-H. Bleau v. Aug. Beaupré, Montréal, \$2.

Mathieu Moody Fils v. Ovila Taillefer, Montréal, \$6.

F.-X. Valliquette v. General Lumber Cie, Montréal, \$45.

H. Valade v. W. Desormiers, Montréal, \$5.

J.-W. Comtois v. N. Simard, Montréal, \$5.

E. Pelletier v. D. Rousseau, Montréal, \$3.

J. Pageau v. Nelso nBrown, Montréal, \$39.

J. Pageau v. Jos. Poupard, \$10.

Osmond Latreille et al es-qualité v. Ee. Barrack, Montréal, \$90.

Mtl. Fredette v. Léon Desautels, Montréal, \$39.

Mes. C. Neilson et vir v. H. Hooper, Montréal, \$19.

Adélar Parent v. G.-G. Coulombe, Montréal, \$26

J.-E. Wilder v. D. Moschetti, Montréal, \$34.

DANS LA PROVINCE

(Suite de la page 28)

Réméré, Paul Morissette à Sifroi Desrosiers, Rimouski.
 — Antoine Lepage à Joseph Bauville, Rimouski.
 Vente, Dame Jean Pineau à Arthur Bernier, Rimouski.
 — Séraphin Vachon à Antoine Lepage, Rimouski.
 Obligation, Arthur Bernier à Hector Gagnon, Rimouski.
 — Antoine Lepage à Herménégilde Lepage, Rimouski.
 Main-levée, Auguste Lepage à Antoine Lepage, Rimouski.
 Vente, Anthime Parent à De Jean Pineau, Sacré-Coeur.

TEMISCOUATA

Vente, Amable Corbin à D'Auteuil Lber Cie, Cabano.
 — J.-Bte Fortin à D'Auteuil Lber Cie, Cabano.
 — Sam Fortin à D'Auteuil Lber Cie, Cabano.
 — Maur. Côté à D'Auteuil Lber Cie, Cabano.
 — J. Oct. Gosselin à D'Auteuil Lber Cie, Estcourt.
 Obligation, Hon. Dumont à Camille Bérubé, Fraserville.
 Vente, Alex. Lavole à Rév. E. Gagnon, S.-Louis.
 — Hon. Lavole et al à Isaac Gagnon, S.-Rose.
 — Jos. Têtu à Jos.-P. Beaubien, S.-Rose.
 Résiliation, Isid. Plourde à J.-A. Tardif.
 Vente, Bbt. England à Willy England, S.-Louis.
 — J.-P. Ménard à Jos. Fréchette, Cabano.
 Donation, Frk. Caron à Dame T. Guérette, Batsford.
 Vente, Adél. Cadran à Hector Lévesque, Batsford.
 — Hect. Lévesque à Alf. Turgeon, Batsford.
 — Jos. Pelletier à Ignace Lebel, Armand.
 Donation, Dame N. Boucher à App. Rossignol, Armand.
 Vente, A.-A. Fraser et al à Jos. Malloux, Fraserville.
 — Ed. Côté à Corp. Scolaire Cacouna, Cacouna.
 — Jos. Lagacé à Alf. Lagacé, S.-Antonin.
 — Jos. Paradis à Emile Paradis, S.-Antonin.
 — Eug. April à Cirice Thériault, S.-Elol.
 — Jean Leblond à Ville Trois-Pistoles, Trois-Pistoles.
 — Jos. Leblond à Ville Trois-Pistoles, Trois-Pistoles.
 Réméré, Aug. Plourde à Epiph. Desbiens, Demers.
 Vente, Nap. Dubé à Jos. Ouellet, Demers.
 — J.-A. Rioux à H. Bergeron, Trois-Pistoles.
 — E. Therriault à Anat. Lévesque, Bégon.
 — Nap. Plourde à Ern. Therriault, Bégon.

PORTNEUF

Testament, Dame Philippe Marcotte à Gédéon Marcotte.
 Avis de décès, Gédéon Marcotte, S.-Sasile.
 Renonciation, Dame Nap. Beaumont et al à Jacques Beaumont,
 S.-Catherine.
 Promesse de vente, Arthur Montgrain à Napoléon Boivin, Ecu-
 reuils.
 Obligation, Philomène Sauvageau à Samuel Grondines, S.-Al-
 ban.
 Vente, Honoré Bussière à Hormisdas Grandbois, S.-Ubalde.
 Obligation, Hormisdas Grandbois à Jos. Bourbeau et al, S.-
 Ubalde.
 — Roch Gingras à Edmond Bourque, S.-Alban.
 Quittance, Jos. Bussièrès à Honoré Bussièrès.
 — Eugène Hardy à Clovis Bédard.
 — Josaphat Grondines à Hon. Grondines.
 Vente, François Drolet à Jos. Letarte, S.-Raymond.
 Marché, Ed Paquet à Jacob Laperrière.
 Obligation, Jos. Rivard à Eugène Hardy, Grondines.
 Convention, Philéas Paré à Cl. Langlois.
 Avis, Jos. Fordet Cie, Gosford.
 Quittance, Veuve M. Farrell à John Neville.
 Vente, J. W. Fournier à Siméon Lessard, S.-Ubalde, 1er rang
 Montauban.
 — Marie-Anne Plamondon à Dame Alf. Rochon, S.-Raymond.
 Donation, Elie Chartrée à Azarias et Alex. Cahrtre, Chavigny.
 Jugement, Noeti Bertrand vs. Trefflé Allard.
 Avis d'hypothèque, C.-E.-L. Dionne, S.-Alban.

ARTHABASKA

Vente, J.-E. Lainesse à Noël Grenier, p. 21 1er rang Blandford,
 pour \$950.
 — J.-E. Lainesse à Edmond Dupuis, p. 21 1er rang Blandford,
 pour \$1,000.
 — Onésime Fleury à Albert Tousignant, 266, 267 et 270 S.-
 Christophe, pour \$210.
 — Benjamin Morin à J.-Ed. Morin, p. 414 S.-Victoire, pour
 \$325.
 — Alfred Vallières à Omer Ouellet, 574 et 575 Tingwick, (à
 dist.), pour \$4,000.
 — Arsène Héroux et Dosithé Héroux à Wilfrid Dorion, le pre-
 mier vendant 117 Horton, le 2e vendant 116 (à dist.) Hor-
 ton, pour \$1,000.
 — Fabien Piché à Willie Chavonelle, ½ E. 381 Bulstrode, four
 \$88 payées comptant.



Faites venir
à votre magasin

pour l'achat de limes, les ouvriers locaux, les intendants
 d'ateliers, chefs d'ateliers et patrons. Faites-leur sa-
 voir que vous vendez les Cinq Célèbres Marques de Li-
 mes :

KEARNEY & FOOT
GREAT WESTERN
AMERICAN
ARCADE
GLOBE

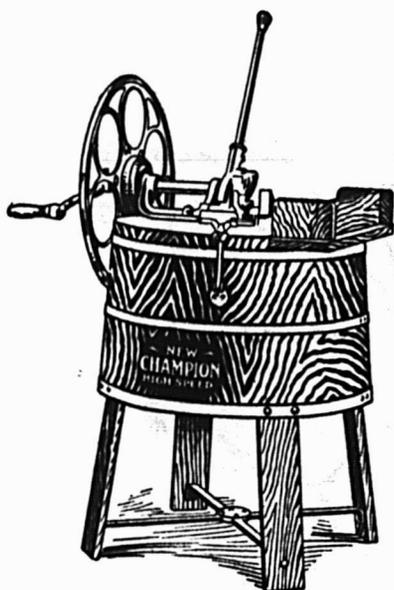
(Faites au Canada)

Ils connaissent ces cinq marques célèbres aussi bien
 sinon mieux que vous. Ils savent leur qualité. Ils
 savent qu'elles sont faites par Nicholson. Ils savent
 qu'aucune autre lime ne leur donne une semblable sa-
 tisfaction.

Par conséquent, il n'y a pas de raison, si vous tenez
 les articles qu'il faut et vendez les Cinq Fameuses
 Marques, pour que vous n'obteniez tout le commerce
 de limes de votre localité.

La demande existe, vous n'avez qu'à y répondre. Ecri-
 vez pour recevoir notre catalogue et nos conditions; de-
 mandez-nous également une copie de "la Philosophie
 de la Lime". Cette brochure vous intéressera.

Nicholson File Co.
 Port Hope, - - - Ont.



La Laveuse Rapide la plus Facile à Actionner est la

Laveuse
"CHAMPION"

à Haute Vitesse de
MAXWELL

Elle peut être actionnée par un levier à main ou par une roue à manivelle, ajustée à l'arbre de couche horizontal. La cuve est faite de Cyprès Rouge,

bois qui dure toute la vie. Le système à extension pour fixer la tordeuse permet d'ouvrir presque entièrement le dessus. Étagère fournie en plus, si on le désire.

La laveuse "CHAMPION" a prouvé qu'elle se vendait bien. Demandez les prix et autres détails.

MAXWELLS LIMITED

ST. MARYS, Ontario.

Tôles Galvanisées



"Queen's Head"!

Le type du genre connu depuis un demi-siècle.

Jamais égalées comme qualité.

A. C. LESLIE & CO., LIMITED
- MONTREAL -

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser. Produits du Goudron. Papier à Tapisser et à imprimer. Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Feutre Goudronné

"BLACK DIAMOND"

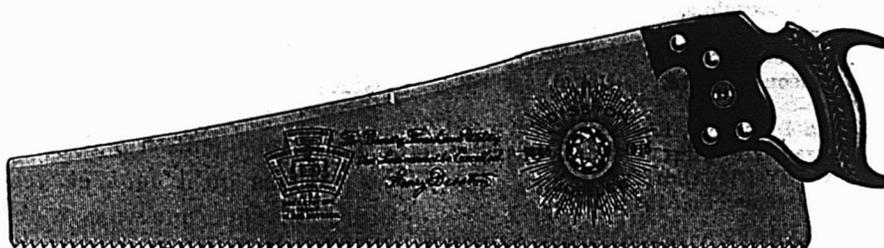
ALEX. McARTHUR & CO., Limited

82 RUE MCGILL, MONTREAL

Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan. Moulin papier, Joliette, Qué.

**Un bon ouvrier
peut faire un ouvrage avec
n'importe quel outil, mais..**

- pas aussi bien,
- pas aussi rapidement,
- pas aussi facilement
qu'avec un bon outil.



LES SCIES DISSTON

sont des scies pour le bon ouvrier, attendu qu'un ouvrier expérimenté est fier de son travail et de ses outils. C'est un plaisir que de posséder une SCIE DISSTON et de travailler avec.

Brochure donnant des instructions sur l'aiguisage gratis.

HENRY DISSTON & SONS, INC., Philadelphie, E. U.

FERRONNERIE---Marché de Montréal

FERRONNERIE PLOMBERIE

Tuyaux de Plomb

Les prix sont de \$14.00 net pour tuyaux en plomb et de \$15.00 net pour tuyaux de plomb composition.

Tuyaux de renvoi en fonte et accessoires

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers, 60%; tuyaux moyens et extra-forts, 65%, et accessoires légers, moyens et extra-forts, 70%.

Tuyaux en fer noir

Nous cotons, net:

1/2100 pieds	3.00
3/4100 pieds	3.06
1100 pieds	3.91
1 1/4100 pieds	4.72
1 1/2100 pieds	6.97
1 3/4100 pieds	9.43
2100 pieds	11.23
2 1/2100 pieds	15.77
3100 pieds	23.99
3 1/2100 pieds	31.37
4100 pieds	37.72
4 1/2100 pieds	44.69

Tuyaux en fer galvanisé

Nous cotons, net:

1/2100 pieds	5.43
3/4100 pieds	5.43
1100 pieds	6.00
1 1/4100 pieds	7.65
1 1/2100 pieds	11.31
1 3/4100 pieds	15.30
2100 pieds	18.29

2100 pieds	24.61
2 1/2100 pieds	58.90
3100 pieds	50.87
3 1/2100 pieds	61.18
4100 pieds	92.49

Tuyaux en acier

2	pouces.....100 pieds	9.60
2 1/2	pouces.....100 pieds	12.25
3	pouces.....100 pieds	13.30
3 1/2	pouces.....100 pieds	15.55
4	pouces.....100 pieds	19.80

Fer-blanc Charcoal

Nous cotons: 1c. 14 x 20..... 4.75
suivant qualité.

Fer-blanc en Feuilles

Et par cse..... \$1.00
(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net).

Au Coke—Lydbrook ou égal

I C, 14 x 20, base bte..... 4.60
Au charbon — Terre — Dean ou égal

I C, 20 à 28..... bte 9.00
(Caisse de 112 feuilles net).

Caisse de 560 lbs.)

Feuilles étamées

14 x 60, gauge 26, B. W. G.....	8.65
72 x 30, gauge 24, 100 B. W. G....	9.55
72 x 30, gauge 26, W. B. G.....	10.15

Tôles galvanisées "Canada"

Nous cotons: 52 feuilles, \$7.25; 60
feuilles, \$7.50.

Tôles noires

Feuilles:	
22 à 24 3.60
26 3.70
28 3.80

Tôles Noires "Canada"

51 Feuilles	4.70
60 Feuilles	4.75
75 Feuilles	5.00

Tôles galvanisées

Nous cotons à la caisse Fleur

		Gorbals Queens de	
		Best Head Lis	
28 G.....	5.25	7.25	7.00
26 G.....	5.15	7.05	6.80
22 à 24G.....	4.60	6.75	6.55
		2 H F. de L.	
18-20 4.75	6.65	6.35

Apollo

10% z.—28 Anglais.....	6.75
28 G—26 Anglais.....	6.50
26 G.....	6.25
24 G.....	6.05
22 G.....	5.85
16 à 20 G.....	5.50

Moins d'une caisse, 25c de plus par 100 livres.

28 G. Américain équivaut à 26 G Anglais.

Soudure

Nous cotons: barre demi et demi, 30c; garanti, 28 1/2 c; "Wiping", 25 1/2 c. métal pour plombiers.

QUINCAILLERIE

Boulons et noix

Nous cotons:
Boulons à voitures Norway (\$3.00)
40 p.c.
Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60
et 10 p.c.

Voici l'Eté C'est-à-dire la saison de la Peinture par excellence

Les grands travaux de peinture commencent. Dès les premiers rayons de soleil, les maisons, les clôtures, les charettes se parent de vives couleurs comme la nature elle-même. Ces couleurs, c'est vous, marchands, qui les vendrez si vous recommandez



MARQUES

CROWN, ANCHOR, ISLAND CITY AND RAINBOW

donnent des résultats qui ne peuvent être surpassés.

Elles sont vendues à un prix raisonnable et sont soutenues par notre réputation et notre garantie.

On n'a jamais fabriqué de meilleure peinture.

R. C. JAMIESON & COMPANY, LIMITED

MONTREAL

ETABLIE EN 1858

VANCOUVER

PROPRIETAIRES et DIRECTEURS - P. D. DODDS & CO., Limited

LES OUTILS DE BUCHERON DE PINK

Les outils Etalons dans toutes les provinces du Dominion, en Nouvelle Zélande, Australie, etc.

Nous manufacturons toutes sortes d'outils de bûcheron—Légers et de Bonne Durée.

TELEPH. LONGUE DISTANCE, No. 87

Demandez notre catalogue et notre liste de prix.

Vendus dans tout le Dominion par tous les Marchands de ferronnerie en gros et en détail.

The THOS. PINK Co., Limited

Manufacturiers d'OUTILS de BUCHERON

PEMBROOKE - ONTARIO



FABRIQUES AU CANADA

Boulons à voitures (.00); grands ½ et moindres, 60 p.c.; 7-16 et au-dessus 45 p.c.

Boulons à machine, 7½ pouce et au-dessus, 60 p.c.

Boulons à machine, 7-16 pouce et au-dessus, 50 p.c.

Boulons à lisse, ¾ et plus petits, 50 p.c.

Boulons à lisse, 7-16 et plus gros, 45 p.c.

Noix par boîtes de 100 lbs.

Nous cotons:

Noix carrées.....3c la lb. de la liste

Boulons à charrue, 50 p.c.

Broche Barbelée

La broche barbelée est cotée à \$4.50 les 100 livres à Montréal.

Crampes à clôtures

Fer poll 3.95

Fer galvanisé..... 4.55

Broche galvanisée, etc.

No. 0 à 9, les 100 lbs. 4.50

No. 10, les 100 lbs..... 4.75

No. 11, les 100 lbs..... 4.80

No. 12, les 100 lbs..... 4.65

No. 13, les 100 lbs..... 4.75

Poll brûlé:

No. 12, les 100 lbs..... 3.30

No. 13, les 100 lbs..... 3.40

No. 14, les 100 lbs..... 3.50

No. 15, les 100 lbs..... 3.65

No. 16, les 100 lbs..... 3.80

Brûlé, p. tuyaux, 100 lbs. No. 18 4.25

Brûlé, p. tuyaux, 100 lbs., No. 19 4.50

Extra pour broche huilée, 10c p. 100 lbs.

Clôture à Poulailier

25 pour cent d'escompte.—Très rare.

Nous cotons net:

No. 13, \$3.45; No. 14, \$3.55; et No.

15, \$3.60. Broche à foin en acier coupé de longueur, escompte de 25 p.c. sur la liste

Plaques d'acier

½ pouce100 livres 2.45

3-16 pouce100 livres 2.70

Zinc en feuilles

Nous cotons: \$25.00 à \$30.00 les 100 livres.

Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.35; 60 feuilles, \$1.60, et polis 60 feuilles, \$1.60.

Broche moustiquaire

Nous cotons: broche noire, \$2.30, 100 pieds carrés.

Broquettes

Nouvelle liste.

Pour boîtes à fraises .. 0.75 0.25

Pour boîtes à fromage.. 0.75 0.25

A valises 0.75 0.25

A tapis, bleues 0.75 0.25

A tapis, étamées 0.75 0.25

A tapis, en barils 0.75 0.25

Coupées bleues, en doz. 70 et 12½ p.c.

Coupées bleues et ¼ pesant, 40 et 20 p.c.

Sweedén, coupées bleues et ornées, en doz., 75 p.c.

A chaussures, en doz. 45 p.c.

A chaussures, en prts, 1 lb., 60 et 10 p.c.

Clous de broche

Nous cotons: \$3.75 prix de base f. o. b., Montréal.

Clous à cheval.

Nous cotons par boîte: No. 7, \$2.90; No. 8, \$2.75; No. 9, \$2.60; No. 10, \$2.50; avec escompte de 10 p.c.

Fers à cheval

Nous cotons f.o.b., à Montréal:
Neverslip crampons, ½ le cent.... 3.80
et plus et plus
No. 2 No. 1
grand petit

Fers ordinaires et pesants, le

qrt. 4.40 4.65

Neverslip crampons 7-16, le cent 2.40

Neverslip crampons ½, le cent.. 2.60

Neverslip crampons 9-16 le cent 2.80

Neverslip crampons 5-16, le cent 2.00

Neverslip crampons ¾, le cent.. 2.20

Fer à neige, le qrt.....4.15 4.40

New Light Pattern, le qrt...4.35 4.60

Fer "Toe Neight" No. 1 à 4.... 6.75

Featherweight No. 0 à 4..... 5.75

Fers assortis de plus d'un grandeur au baril, 10c. à 25c. extra par baril.

Chaînes en fer

Très ferme.

On cote par 100 lbs.:

3-16 No. 610.00

3-16 exact 5 8.50

3-16 full 5 7.00

¼ exact 3 6.50

5-16 4.40

Clous coupés

Nous cotons, prix de base, \$3.40, f. o. b., Montréal.

Fiches en Fer

¾ 3.90

7-16 3.80

¼ 3.70

9-16 3.60

¾ 3.40

¾ 3.30

1 3.30

¾ 3.30

Lace Shoe Logic

LA LOGIQUE DE LA CHAUSSURE À LACET

Vous ne pouvez pas faire d'erreur en achetant des chaussures à lacet en ce moment.

Elles ont toujours été la principale marchandise de confiance et, maintenant, elles sont aussi à la mode, de sorte que tout contribue à les recommander.

Chaussure à lacet signifie ajustement rapide, ventes rapides—pas de clients qui viennent demander des réparations gratuites.

Ceci est maintenant plus que jamais un point à considérer, car les bottines de coupe haute n'ont jamais eu bonne apparence quand elles sont à boutons, et tout bouton additionnel est un problème pour l'ajustement. Les chaussures de coupe haute à lacet, au contraire, sont d'un ajustement facile et ont bonne apparence. Les lacets constituent un système d'attache ajustable, ils rencontrent et satisfont automatiquement les nombreuses conditions d'ajustement qui, lorsque les chaussures sont à boutons, exigent du temps, l'attention d'un expert et des frais répétés.

Les chaussures à lacet ne demeurent pas longtemps sur les tablettes. Elles sont en demande maintenant et elles le seront davantage encore la saison prochaine.

Vous connaissez votre commerce, mais si vous avez de l'indécision sur ce que vous devez acheter, penchez du côté des chaussures à lacet; c'est la seule chose logique que vous deviez faire.

**United Shoe Machinery Company
of Canada, Limited**

Toronto

MONTREAL, QUE.

Québec



L'étalon de qualité
depuis plus de
cinquante ans.



Une réputation obtenue
pas un demi-siècle de
pureté sans égale.

LE
Corn Starch

préparé de

BENSON

est la marque que veulent vos clients
quand ils demandent "votre meilleur Corn
Starch". Le Corn Starch de **BENSON**
est le favori universel à cause de sa pureté
et de sa qualité qui n'ont pas leur pareille.

The Canada Starch Co., Limited

MONTREAL, BRANTFORD, CARDINAL, FORT WILLIAM.